



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 6 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 6 juillet 2017

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. le Maire | 1° - | Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire et désignation d'un nouvel Adjoint - Démissions de M. Richard LIOGER et de M. Belkhir BELHADDAD. |
| M. TOULOUZE | 2° - | Budget Supplémentaire de l'exercice 2017. |
| M. TOULOUZE | 3° - | Modification des Autorisations de Programme et Crédits de paiement. |
| M. le Maire | 4° - | Désignation. |
| M. TOULOUZE | 5° - | Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'acquisition de fournitures et d'accessoires courants d'articles de bureau. |
| Mme KAUCIC | 6° - | Rapport relatif à l'accueil par voie de mise à disposition d'agents de Metz Métropole. |
| M. KRAUSENER | 7° - | Avenant n°3 au bail emphytéotique du 5 août 1987 liant la Ville de Metz à la SAEM METZ TECHNOPOLE. |
| M. LIOGER | 8° - | Approbation de la modification n°8 du PLU. |
| M. LIOGER | 9° - | Modification du projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable (anciennement secteur sauvegardé). |
| M. LIOGER | 10° - | ZAC Sébastopol - Approbation du bilan de clôture de la ZAC Sébastopol réalisée en régie et suppression de la ZAC Sébastopol. |
| M. LIOGER | 11° - | Cession du terrain communal "Sotrameuse" au groupe PAUL KROELY Automobiles - révision à la baisse du prix de vente. |
| M. PLANCHETTE | 12° - | Cession d'un terrain communal situé Terrasse de Bellecroix à la Confédération Islamique du Milli Görus. |
| M. LIOGER | 13° - | Désaffectation, déclassement et cession d'emprises communales publiques - Boulevard de Trêves à Metz. |

M. LIOGER	14° - Cession de délaissés de terrains communaux - Hameaux de la Grange aux Bois.
M. BELHADDAD	15° - Palais Omnisports les Arènes - Choix du mode de gestion - lancement d'une procédure de DSP.
M. BELHADDAD	16° - Moselle Open 2017.
M. BELHADDAD	17° - Saison sportive 2016-2017 : Accompagnement des clubs par la Ville.
M. BELHADDAD	18° - Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2017-2018.
Mme ANTOINE-FABRY	19° - Metz Plage et animations de l'été - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.
M. LEKADIR	20° - Fêtes de la Mirabelle.
M. PLANCHETTE	21° - Soutien aux associations oeuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres.
M. le Maire	22° - Candidature au dispositif "Bibliothèque numérique de référence 2".
M. le Maire	23° - Dénomination d'espace public.
Mme SEGHIR	24° - Organisation de la 9 ^{ème} édition de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville.
Mme ANTOINE-FABRY	25° - Attribution de bourses et de parrainages au titre de l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement des jeunes.
Mme BORI	26° - Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire - Demande de subventions.
Mme BORI	27° - Dispositif GRL - Garantie des Risques Locatifs.
M. DARBOIS	28° - Dispositif Habiter Mieux.
Mme BORI	29° - Convention de réservations de logements.
Mme KAUCIC	30° - Recrutement d'un agent contractuel.
Mme KAUCIC	31° - Indemnité spéciale mensuelle de fonction du cadre d'emplois des gardes champêtres.
Mme KAUCIC	32° - Bilan d'activité des services municipaux pour l'année 2016.

- M. GANDAR 33° - Protocole d'accord transactionnel et déclassement d'une parcelle - Legs de Madame BILAINÉ.
- M. le Maire 34° - Délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- M. le Maire 35° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 36° - Questions orales.
-

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 6 juillet 2017, à 15h06, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 30 juin 2017.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (quitte au point 23), Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point 1 et quitte au point 22), Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI (quitte au point 26), Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR (quitte au point 8), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point Divers 1 et quitte au point 23), M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI (quitte au point 11), Mme Myriam SAGRAFENA (arrive au point 2), M. Pierre GANDAR (arrive au point Divers 1), M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN (quitte au point 2), M. William SCHUMAN (quitte au point 3), Mme Anne HOMMEL (arrive au point Divers 1 et quitte au point 9), Mme Catherine MOREL (excusée début de séance - arrive au point Divers 1 et quitte au point 12), Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR (arrive au Point 1), Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (quitte au point 25), M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD (quitte au point 1), Mme Caroline AUDOUY (excusée début de séance - arrive au point 2), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 19), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point Divers 1 et quitte au point 36), M. Julien HUSSON (quitte au point 19), M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 8), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER (quitte au point 19), M. Jérémy ALDRIN (quitte au point 32).

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Agnès MIGNAUD (procuration à M. Guy CAMBIANICA)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Sébastien KOENIG)
- Mme Hanifa GUERMITI (procuration à M. Thomas SCUDERI du point Divers 1 au point 25)
- M. Jacques TRON (procuration à Mme Françoise FERRARO)
- Mme Marie RIBLET (procuration à Mme Isabelle KAUCIC)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN)
- Mme Christine AGUASCA (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY)
- Mme Catherine MOREL (procuration à M. Bernard HEULLUY)
- Mme Martine NICOLAS (procuration à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE du point Divers 1 au point 18)
- Mme Caroline AUDOUY (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN au point Divers 1 et au point 1)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN à compter du point 2)
- M. William SCHUMAN (procuration à M. Gilbert KRAUSENER à compter du point 3)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à Mme Françoise GROLET à compter du point 8)
- M. Hacène LEKADIR (procuration à Mme Doan TRAN à compter du point 8)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE à compter du point 22)
- Mme Anne HOMMEL (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- M. Richard LIOGER (procuration à M. René DARBOIS à compter du point 23)
- M. Daniel PLANCHETTE (procuration à Mme Nadia SEGHIR à compter du point 23)
- M. Thomas SCUDERI (procuration à Mme Danielle BORI à compter du point 26)

Absente n'ayant pas donné de procuration : Mme Aurélie FILIPPETTI.

Absents non excusés : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Décès de Mme Simone VEIL :**

M. le Maire évoque la disparition, survenue le 30 juin dernier à presque 90 ans, de Mme Simone VEIL, ancienne Ministre de la Santé et élue Première Présidente du Parlement Européen en 1979. Il demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence.

- **Point sur les différents mouvements impactant le Conseil Municipal :**

M. le Maire indique qu'à la suite des élections en tant que députés de Messieurs Richard LIOGER et Belkhir BELHADDAD, le Conseil Municipal va devoir prendre acte, ce jour, de leur démission respective, motivée par la Loi sur le non cumul de mandat.

M. le Maire indique aussi avoir reçu deux démissions du Groupe d'Union de la Droite et du Centre.

Ces dernières concernent Mesdames Nathalie COLIN-OESTERLE et Martine NICOLAS.

Il rappelle que, conformément à l'article 14 du Règlement Intérieur, un groupe peut-être formé au sein de l'Assemblée à partir de 3 membres.

Il précise également que la salle du Conseil sera réorganisée en conséquence pour la prochaine séance du mois de septembre.

- **Accueil de l'Assemblée Générale 2018 de l'Université franco-allemande :**

M. le Maire informe que la Ville de Metz a été choisie, suite à une compétition qui opposait Metz à Paris, pour accueillir l'Assemblée Générale 2018 de l'Université franco-allemande, rassemblant environ 200 établissements universitaires ou grandes écoles.

Il rappelle que l'Université franco-allemande a été fondée par M. Jean DAVID, ancien président de l'Université de Metz. Il indique également que ce dernier accompagne toujours le programme « Metz est Wunderbar » en tant que Président d'Honneur.

- **Point sur le changement de destination du 1, 2, 3 place de la Comédie :**

M. le Maire fait état de l'opportunité de changer la destination du 1, 2, 3 place de la Comédie, et indique qu'il ne présentera jamais de projet de cession à la Commission de Cession du Patrimoine ou au Conseil Municipal, sans proposer de stratégie de développement économique pour ce site prestigieux. Il précise que la réflexion a été relancée et qu'un appel à projet est en cours avec une date limite de dépôt au 15 septembre prochain.

M. le Maire informe des modalités qui suivront la réception des projets. Il apporte également des réponses suite aux interpellations de trois élus de l'opposition, concernant :

- le courrier de démission de M. Jérémy ALDRIN, Président de la Commission des Finances si l'appel à projet n'est pas suspendu. M. le Maire ne suspend pas le projet et prend par conséquent acte de la démission de M. Jérémy ALDRIN,
- le courrier de Mme Marie-Jo ZIMMERMANN portant sur sa déclaration de patrimoine,
- le mail de Mme Nathalie COLIN-OESTERLE demandant la création d'une Mission d'information et d'évaluation.

M. le Maire propose de mettre en place dès à présent cette commission ayant pour objet suite à la demande de Mme Nathalie COLIN-OESTERLE : "Commission d'Evaluation Municipale sur les différentes cessions immobilières réalisées ces dernières années et celles projetées", et informe que le projet de délibération, ci-dessous, a été déposé sur table :

DCM N° 17-07-06-POINT DIVERS 1: MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION – CREATION, FIXATION DE SA DUREE ET COMPOSITION :

Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, par un mail datant du 6 juillet 2017 adressé au Maire de Metz, demande la création d'une mission d'information et d'évaluation afin de recueillir des éléments d'information sur les différentes cessions immobilières réalisées ces dernières années et celles projetées.

L'article 59 du Règlement Intérieur précise que la demande d'une mission d'information et d'évaluation doit être faite par un sixième des membres du Conseil Municipal.

Les 9 élus du groupe "Fiers d'être messins" et les conseillères isolées Nathalie COLIN-OESTERLE et Martine NICOLAS ayant fait cette demande, il convient désormais de se prononcer sur la création ou non d'une telle mission d'information et d'évaluation

S'agissant plus particulièrement de la création d'une telle mission, l'article L2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris à l'article 59 du Règlement Intérieur, précité exige que les éléments d'information à recueillir portent sur « une question d'intérêt communal » ou procèdent « à l'évaluation d'un service communal ».

L'intérêt communal lié à la cession du patrimoine immobilier municipal ne faisant ici aucun doute, il est donc proposé d'accueillir favorablement cette demande de création d'une telle mission, avant d'en fixer la durée (cette dernière ne pouvant excéder 6 mois) et d'en arrêter la composition conformément à l'article 62 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Une telle mission doit être composée de 6 membres au total, à raison du Maire ou de son représentant en qualité de Président et de 5 membres à désigner au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L2121-22-1,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Metz pris notamment en ses articles 59 et suivants,

VU la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation formulée par 9 élus du groupe "Fiers d'être messins" et deux conseillères isolées Nathalie COLIN-OESTERLE et Martine NICOLAS, visant à recueillir des éléments d'information sur les différentes cessions immobilières réalisées par la Ville de Metz ces dernières années et celles projetées,

VU que les éléments d'information à recueillir par cette dernière doivent nécessairement porter sur « une question d'intérêt communal »,

VU que tout ce qui tient à la vente des biens immobiliers municipaux est d'intérêt communal,

CONSIDERANT l'utilité qu'il y a de créer en conséquence une telle mission d'information et d'évaluation avant d'en fixer la durée et la composition au sens de l'article 62 du règlement intérieur du Conseil Municipal précité,

CONSIDERANT la possibilité qu'il y a de procéder à ces désignations au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CREER** une Mission d'Information et d'Évaluation afin de recueillir des éléments sur les différentes cessions immobilières réalisées ces dernières années par la Ville de Metz et celles projetées.
- **DE FIXER** la durée de cette mission à 4 mois.

- **D'ELIRE** à la représentation proportionnelle 5 membres titulaires du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette Mission d'Information et d'Evaluation en sus de Monsieur le Maire ou de son représentant, Président de droit.
- **DE DECIDER** que ces désignations interviendront au scrutin public.
- **DE DESIGNER** à cet effet :
Président : Monsieur le Maire ou son représentant
 - M.....
 - M.....
 - M.....
 - M.....
 - M.....
- **DE DESIGNER** parmi ces 5 membres élus, en qualité de rapporteur des travaux de la Mission : M.....
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

M. LE MAIRE DEMANDE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'AUTORISER A METTRE EN DELIBERATION CETTE MOTION : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR, Mme Marie RIBLET, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Catherine MOREL, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Caroline AUDOUY a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 4 : M. Belkhir BELHADDAD, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

M. le Maire fait une suspension de séance, demandée par M. Emmanuel LEBEAU.

Suspension de la séance à 15h22.

Reprise de la séance à 15h28.

Etaient présents : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Philippe CASIN, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. René DARBOIS, Mme Bérangère THOMAS.

Mme Nathalie COLIN-OESTERLE demande à ce que son nom et celui de Mme Martine NICOLAS soient retirés de la délibération.

La délibération est donc amendée comme suit :

Des élus de la majorité, dans un texte datant du 6 juillet 2017 adressé au Maire de Metz, demandent la création d'une mission d'information et d'évaluation afin de recueillir des éléments d'information sur les différentes cessions immobilières réalisées ces dernières années et celles projetées.

L'article 59 du Règlement Intérieur précise que la demande d'une mission d'information et d'évaluation doit être faite par un sixième des membres du Conseil Municipal.

11 élus ayant fait cette demande, il convient désormais de se prononcer sur la création ou non d'une telle mission d'information et d'évaluation.

S'agissant plus particulièrement de la création d'une telle mission, l'article L2121-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris à l'article 59 du Règlement Intérieur, précité exige que les éléments d'information à recueillir portent sur « une question d'intérêt communal » ou procèdent « à l'évaluation d'un service communal ».

L'intérêt communal lié à la cession du patrimoine immobilier municipal ne faisant ici aucun doute, il est donc proposé d'accueillir favorablement cette demande de création d'une telle mission, avant d'en fixer la durée (cette dernière ne pouvant excéder 6 mois) et d'en arrêter la composition conformément à l'article 62 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Une telle mission doit être composée de 6 membres au total, à raison du Maire ou de son représentant en qualité de Président et de 5 membres à désigner au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L2121-22-1,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Metz pris notamment en ses articles 59 et suivants,

VU la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation formulée par 11 élus de la majorité visant à recueillir des éléments d'information sur les différentes cessions immobilières réalisées par la Ville de Metz ces dernières années et celles projetées,

VU que les éléments d'information à recueillir par cette dernière doivent nécessairement porter sur « une question d'intérêt communal »,

VU que tout ce qui tient à la vente des biens immobiliers municipaux est d'intérêt communal,

CONSIDERANT l'utilité qu'il y a de créer en conséquence une telle mission d'information et d'évaluation avant d'en fixer la durée et la composition au sens de l'article 62 du règlement intérieur du Conseil Municipal précité,

CONSIDERANT la possibilité qu'il y a de procéder à ces désignations au scrutin public sur décision unanime du Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CREER** une Mission d'Information et d'Évaluation afin de recueillir des éléments sur les différentes cessions immobilières réalisées ces dernières années par la Ville de Metz et celles projetées.
- **DE FIXER** la durée de cette mission à 4 mois.
- **D'ELIRE** à la représentation proportionnelle 5 membres titulaires du Conseil Municipal pour siéger au sein de cette Mission d'Information et d'Evaluation en sus de Monsieur le Maire ou de son représentant, Président de droit.
- **DE DECIDER** que ces désignations interviendront au scrutin public.
- **DE DESIGNER** à cet effet :
Président : Monsieur le Maire ou son représentant
 - M.....
 - M.....
 - M.....
 - M.....
 - M.....

- **DE DESIGNER** parmi ces 5 membres élus, en qualité de rapporteur des travaux de la Mission : M.....
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

M. LE MAIRE MET AUX VOIX LA CRÉATION DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION AMENDEE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 33 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN.

Voix contre : 15 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Abstentions : 2 : M. Philippe CASIN, M. Pierre GANDAR.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Caroline AUDOUY a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 5 : M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER EN TANT QUE PRESIDENTE DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION : MME ISABELLE KAUCIC.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER EN TANT QUE MEMBRES DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION :

- M. GILBERT KRAUSENER,
- M. BERNARD HEULLUY,
- M. JEAN-LOUIS LECOCQ.

M. LE MAIRE INVITE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SOUHAITANT SE PORTER CANDIDAT POUR SIEGER AU SEIN DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION A SE DECLARER.

Interventions de : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Françoise GROLET, Mme Bérandère THOMAS, M. le Maire.

M. WILLIAM SCHUMAN ET MME BERANGERE THOMAS SE PROPOSENT POUR SIEGER AU SEIN DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER EN QUALITE DE RAPPORTEUR DES TRAVAUX DE LA MISSION : MME BERANGERE THOMAS.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Explication de vote demandée par : /

Voix pour : 35 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS.

Voix contre : 11 : M. Thierry JEAN, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Abstentions : 4 : M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Caroline AUDOUY a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 5 : M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

DCM N° 17-07-06-1 : Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire et désignation d'un nouvel Adjoint - Démissions de M. Richard LIOGER et de M. Belkhir BELHADDAD :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 5 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé le nombre total d'Adjoints au Maire de la Ville de Metz à 21 postes dont 5 en qualité d'Adjoints au Maire en charge d'un ou plusieurs quartiers messins.

Par délibération du même jour, M. Richard LIOGER et M. Belkhir BELHADDAD ont été respectivement élus 1^{er} et 7^{ème} Adjoint au Maire de Metz.

Depuis le 18 juin dernier, ces 2 élus municipaux ont également été élus Députés.

Un tel mandat étant incompatible avec les fonctions d'Adjoint au Maire au sens de l'article LO 141-1 du Code Electoral, M. LIOGER et M. BELHADDAD ont depuis lors démissionné desdites fonctions.

Conformément aux articles L2122-7-2 et L2122-14 du CGCT, il importe à présent au Conseil Municipal de pourvoir, dans les 15 jours qui suivent, au remplacement ou non de ces postes d'Adjoints au Maire ainsi vacants.

Compte tenu du délai particulièrement contraint, insuffisant pour tirer toutes les conséquences de ces démissions sur l'organisation municipale, il est proposé de pourvoir au remplacement d'un seul poste d'Adjoint au Maire et de procéder à la suppression du second poste vacant, sachant que ce dernier pourra être recréé à tout moment sur simple délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE SUPPRIMER** un des postes d'Adjoint au Maire ainsi vacant et de réduire à **20** le nombre desdits Adjoints.
- **D'ELIRE** au terme de l'élection intervenue au scrutin secret et à la majorité absolue en qualité de 20^{ème} Adjoint au Maire de Metz et immédiatement installé :
M....., 20^{ème} Adjoint au Maire de Metz.
- **DE PRENDRE ACTE** des modifications ainsi portées à l'ordre du tableau.

M. LE MAIRE INVITE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SOUHAITANT SE PORTER CANDIDAT EN TANT QU'ADJOINT A SE DECLARER.

M. le Maire prend acte de la candidature de M. Guy CAMBIANICA.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE CONCERNANT LE NOMBRE TOTAL D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE METZ FIXE A 20 POSTES : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 51 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET,

Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Caroline AUDOUY a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 4 : M. Belkhir BELHADDAD, Mme Nadia SEGHIR, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Traditionnellement, c'est le plus jeune conseiller municipal qui est désigné. Mme Margaud ANTOINE-FABRY est la plus jeune élue du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DESIGNER 2 ASSESSEURS.

Pour superviser les opérations de votes les 2 assesseurs sont :

- M. Daniel PLANCHETTE,
- Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE ET DEPOUILLEMENT DES SUFFRAGES. LE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN DONNE LES RESULTATS SUIVANTS :

La délibération est : Adoptée à la majorité.

Votants : 53 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Caroline AUDOUY a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 2 : Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Interventions de : M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Jérémy ALDRIN, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

Nombre de votants : 53

Bulletins blancs : 11

Bulletins nuls : 16

Suffrages exprimés : 26

La candidature de M. Guy CAMBIANICA a obtenu : 26 voix. M. Guy CAMBIANICA est déclaré élu Adjoint au Maire.

DCM N° 17-07-06-2 : Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le Budget Supplémentaire 2017 porte sur le budget principal et les budgets annexes. Pour chacun de ces budgets, il intègre les reports d'investissements de l'exercice 2016, des décisions modificatives de portée limitée n'ayant pu être intégrées dans l'état de DM n°2 approuvé par le Conseil Municipal du 27 avril 2017, et des opérations nouvelles mobilisant le résultat de l'exercice 2016.

Après financement des restes à réaliser en investissement, le résultat net de l'exercice 2016 s'élève :

- pour le budget principal à 2 542 642.78 €
- pour le budget annexe des eaux à 4 947 847.38 €
- pour le budget annexe du camping à 851 106.36 €
- pour le budget annexe des zones à 1 572 182.60 €

Les excédents des budgets annexes des eaux, du camping et des zones sont réaffectés intégralement sur un poste de dépenses globalisées en vue de financer des investissements futurs.

Concernant le Budget Principal, le Budget Supplémentaire 2017 s'élève à 13 895 449.65 € et intègre :

- Les reports d'investissements de l'exercice 2016 pour un montant de 8 648 612.90 € en dépenses et 5 114 878.10 € en recettes, ces reports étant équilibrés par l'affectation de 3 533 734.80 € du résultat d'exploitation 2016 conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2017 ;
- Des décisions modificatives de portée limitée n'ayant pu être intégrées à l'état de DM n°2, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de 217 156.81 €; il s'agit principalement de régulariser les dégrèvements relatifs à la taxe sur les logements vacants (172k€), d'ouvrir les dépenses et les recettes afférentes à des travaux d'office (41k€), et de ventiler 30k€ de crédits relatifs à l'Agenda d'Accessibilité Programmée sur les imputations correspondant à la nature précise des travaux engagés ;
- Des opérations nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de 5 029 679.94 €

Les opérations nouvelles proposées à l'occasion du Budget Supplémentaire 2017 sont exclusivement financées par des redéploiements de crédits ou des recettes nouvelles et génèrent un solde positif de 157 357.22 €. Ce solde et l'excédent constaté lors de l'approbation du compte administratif 2016 sont affectés à la diminution de la recette d'emprunt prévue au Budget Primitif 2017¹ pour un montant de -2.7M€

En fonctionnement :

Le Budget Supplémentaire 2017 intègre +720 199.68 € de dépenses nouvelles et des redéploiements de crédits à hauteur de -141 210 €, soit une hausse nette des dépenses de +578 989.68 €. Ces dépenses nouvelles sont partiellement couvertes par une augmentation de +149 075 € des recettes, le Budget Supplémentaire 2017 comprenant des révisions à la baisse de certaines recettes (-2 461 603 €) et l'inscription de nouvelles recettes pour +2 610 678 €

Les dépenses nouvelles sont principalement constituées d'une révision à la hausse de la contribution de la Ville au FPIC/Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (+150k€), de subventions complémentaires pour les clubs participant à des coupes d'Europe (+185k€) et de crédits supplémentaires pour le projet Constellations et les événements de l'été (+240k€)². Les diminutions de dépenses comprennent essentiellement la révision de la prévision relative à rémunération du délégataire du stationnement sur voirie (-120k€).

Concernant les recettes, le Budget Supplémentaire 2017 intègre en effet plusieurs baisses significatives de prévisions du Budget Primitif. En raison d'aléas liés au démarrage du nouveau contrat de délégation du stationnement sur voirie, la prévision de recette correspondante est ainsi diminuée de -494k€. Les recettes tarifaires et les cofinancements CAF relatifs à la petite enfance sont diminués de -337k€, en cohérence avec les résultats du Compte Administratif 2016.

1 22.350 M€

2 Crédits supplémentaires intégralement financés par du mécénat et des subventions (Région et DRAC).

Le produit de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité est diminué de -550k€ en raison d'un trop perçu sur 2015 et 2016 suite à une erreur de l'UEM. L'attribution de compensation est également révisée à la baisse (-929k€) pour tenir compte de l'évaluation provisoire des charges transférées au 1^{er} janvier 2017 à Metz Métropole sur le fondement de la loi Notre³. Il s'agit essentiellement d'intégrer le coût des zones d'activité économique (-812k€) qui n'avait pas été pris en compte lors de la construction du Budget Primitif 2017. Cette opération est neutre puisqu'une recette de Metz Métropole (+812k€) est prévue, la Ville continuant à entretenir ces zones pour le compte de Metz Métropole par voie de convention.

Outre cette recette conventionnelle, le Budget Supplémentaire intègre une révision à la hausse des recettes relatives aux dotations et aux compensations des exonérations fiscales (+1.344M€). Il s'agit essentiellement de l'effet de la réforme de la DSU (+700k€), actée en Loi de Finances initiale pour 2017 mais dont les modalités n'étaient pas stabilisées lors de la construction du Budget Primitif 2017. Les prévisions relatives à la dotation forfaitaire (+226k€) et aux compensations des exonérations de taxe d'habitation (+374k€) sont également révisées à la hausse suite à leur notification par les services fiscaux. Le Budget supplémentaire intègre également des cofinancements nouveaux, relatifs au projet Constellations (+103k€ de mécénat) et à Pierres Numériques avec des subventions de Metz Métropole (12k€) et de la Région (90k€). Est également inscrite une recette de la DRAC de 25k€ au titre de l'aide à l'ouverture dominicale de la médiathèque Paul Verlaine.

	Recettes	Dépenses
Nouvelles recettes	+2 610 678 €	
Suppression de recettes	- 2 461 603 €	
Nouvelles dépenses		+720 199.68 €
Redéploiements de crédits		- 141 210 €
TOTAL	149 075 €	578 989.68 €
<i>Mobilisation de l'excédent 2016</i>	<i>429 914.68 €</i>	

En investissement :

Le Budget Supplémentaire 2017 se caractérise par l'inscription de recettes nouvelles importantes, pour un montant total de +1 986 136.90 €. Elles permettent de financer la révision à la baisse de certaines prévisions de recette (-190 000 €), ainsi que la part des dépenses nouvelles (+1 234 865 €) non couverte par des redéploiements de crédits (-26 000 €). La mobilisation du solde de ces recettes nouvelles (+587 271.90 €) et celui du résultat de l'exercice 2016 (+2 112 728.10 €) permettent de diminuer l'emprunt de -2.7M€

Concernant les recettes nouvelles, il s'agit principalement d'une subvention du CCAS correspondant à des reliquats de subventions d'investissement perçues par le CCAS pour la construction du multi accueil de l'amphithéâtre (+1M€). Le Budget Supplémentaire 2017 comprend également l'inscription de cofinancements pour le chantier de l'Agora : une subvention de la Région pour 100k€ et 390k€ au titre du Feder. Sont également prévues une subvention de l'Etat au titre de la labellisation TEPCV/Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (130k€) et des primes à la conversion de véhicules (100k€).

Une prévision de recette est revue à la baisse : le cofinancement CAF de l'Agora est diminué de 190k€ en raison de l'avancement du chantier.

3 Développement économique, tourisme, zones d'activité économique et aires d'accueil des gens du voyage.

Les dépenses nouvelles sont principalement constituées d'un ajustement des crédits de paiement 2017 relatifs à l'Agora (+250k€), à l'opération de transformation de l'ancienne Poste de Borny en centre de la propreté urbaine (+160k€) et à l'aménagement d'un restaurant scolaire à l'école de la Seille (+150k€).

Concernant l'Agora, il s'agit de tenir compte de l'avancement opérationnel du chantier ; pour les deux autres opérations, ces crédits nouveaux correspondent à des aléas en cours d'opération. Le Budget Supplémentaire intègre également un abondement de 170k€ des crédits d'acquisition de véhicules, permettant l'achat fortement subventionné de véhicules électriques. La subvention d'équipement versée par la Ville à Metz Métropole au titre de la DCSI est, quant à elle, augmentée de 180k€ pour permettre le remplacement des bornes tactiles des restaurants scolaires (40k€) et la migration des messageries exchange (140k€).

	Recettes	Dépenses
Emprunt	- 2 700 000 €	
Nouvelles recettes	1 986 136,90 €	
Diminution de recettes	- 190 000 €	
Nouvelles dépenses		1 234 865 €
Redéploiements		- 26 000 €
TOTAL	-903 863.10 €	+1 208 865 €
<i>Mobilisation de l'excédent 2015</i>	<i>2 112 728.10 €</i>	

L'équilibre global du Budget Supplémentaire 2017 se caractérise par une augmentation de 2 116 228.10 € du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document contractuel y relatif.
- **D'ADOPTER ET VOTER** ledit budget arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES EUROS	RECETTES EUROS
- Budget Principal		
. Mouvements réels	9 362 905,08	7 246 676,98
. Mouvements d'ordre	1 665 171,79	3 781 399,89
. Mouvements budgétaires	11 028 076,87	11 028 076,87
- Budget Annexe Service des Eaux		
. Mouvements réels	6 458 603,65	5 811 068,17
. Mouvements d'ordre	40 292,95	687 828,43
. Mouvements budgétaires	6 498 896,60	6 498 896,60
- Budget Annexe du Camping		
. Mouvements réels	991 106,36	654 515,54
. Mouvements d'ordre	0,00	336 590,82
. Mouvements budgétaires	991 106,36	991 106,36

. Mouvements réels	1 854 472,63	1 087 026,13
. Mouvements d'ordre	0,00	767 446,50
. Mouvements budgétaires	1 854 472,63	1 854 472,63
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	20 372 552,46	20 372 552,46
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
- Budget Principal		
. Mouvements réels	751 144,68	2 867 372,78
. Mouvements d'ordre	2 116 228,10	0,00
. Mouvements budgétaires	2 867 372,78	2 867 372,78
- Budget Annexe Service des Eaux		
. Mouvements réels	0,00	647 535,48
. Mouvements d'ordre	647 535,48	0,00
. Mouvements budgétaires	647 535,48	647 535,48
- Budget Annexe du Camping		
. Mouvements réels	0,00	336 590,82
. Mouvements d'ordre	336 590,82	0,00
. Mouvements budgétaires	336 590,82	336 590,82
- Budget Annexe des Zones		
. Mouvements réels	0,00	767 446,50
. Mouvements d'ordre	767 446,50	0,00
. Mouvements budgétaires	767 446,50	767 446,50
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	4 618 945,58	4 618 945,58
TOTAL GENERAL	24 991 498,04	24 991 498,04

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER, M. Emmanuel LEBEAU, M. René DARBOIS, M. Guy CAMBIANICA, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 30 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL.

Voix contre : 12 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M.

Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine AGUASCA.

DCM N° 17-07-06-3 : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de paiement :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Cette méthode permet de mieux planifier leur mise en œuvre et d'en accroître la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence de la programmation et du suivi des grands projets de la collectivité. L'état des AP/CP fait l'objet d'une actualisation deux fois par an, lors du vote du Budget Primitif et à l'occasion du Budget Supplémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'état des AP/CP annexé à la présente délibération, état qui intègre les autorisations de programme correspondant à des projets nouveaux non prévus lors du budget primitif, les redéploiements de crédits intervenus à l'occasion du Budget Supplémentaire 2017 et les rééchelonnements liés à l'avancement opérationnel des projets.

Par rapport au Budget Primitif 2017, l'état des AP/CP comprend une nouvelle autorisation de programme, l'AP 17047 « rénovation des serres du jardin botanique », créée par décision du Conseil Municipal du 30 mars 2017 pour la période 2017-2019 et portant sur 700k€ de dépenses et 460k€ de recettes.

Par ailleurs, plusieurs autorisations de programmes sont modifiées en cohérence avec le Budget Supplémentaire 2017 :

- les crédits de paiement 2017 de l'AP 11009 relative à l'Agora sont augmentés de 250k€ compte tenu de l'avancement opérationnel du chantier, le montant global de l'opération n'évoluant pas (11.7M€) ;
- L'AP 12019 portant la subvention d'équipement versée à Metz Métropole au titre de la DCSI voit ses crédits de paiement 2017 abondés dans le cadre du Budget Supplémentaire 2017 de 180k€ pour financer le remplacement des bornes tactiles de la

restauration scolaire et la migration des messageries exchange ; cette autorisation de programme est structurellement redimensionnée à 1.250M€ par an (+150k€) jusqu'en 2019 pour tenir compte des besoins de renouvellement du parc informatique de la collectivité ;

- L'AP 16043 relative aux emprunts de la collectivité fait l'objet d'une diminution de 2.7M€ pour 2017, compte tenu des équilibres dégagés dans le cadre du Budget Supplémentaire 2017 ;
- L'AP 12020 « création et rénovation de restaurants scolaires » est significativement redimensionnée à la hausse, des travaux complémentaires dans le cadre de l'aménagement du restaurant scolaire à l'école de la Seille s'avérant nécessaire compte tenu de l'état du bâtiment ; les crédits de paiement de l'autorisation de programme sont globalement augmentés de 1.210M€ dont 150k€ dès 2017 ;
- L'AP 15037 relative à l'opération d'aménagement de l'ancienne Poste de Borny en centre de la propriété urbaine voit ses crédits de paiement 2017 abondés de 394k€ : 160k€ correspondent à des aléas survenus en cours d'opération, financés par redéploiements dans le cadre du Budget Supplémentaire 2017, et 234k€ proviennent du transfert sur l'AP du budget prévu pour l'aménagement du magasin central, dans un souci de lisibilité, ce dernier étant situé dans le même bâtiment ;
- Les crédits 2017 de l'AP 16045 « opérations structurantes de voiries » sont augmentés de 80k€ pour intégrer la rénovation de la rue du Haut Poirier ; les recettes 2017 sont révisées à la hausse de 57.5k€ suite à la signature d'un projet urbain partenarial avec les Galeries Lafayette.

Enfin, cinq autorisations de programme font l'objet d'un rééchelonnement de leurs crédits de paiement, sans modification significative de leurs montants totaux, pour tenir compte de l'avancement opérationnel effectif des projets. Il s'agit des AP 12018 « réaménagement du péristyle de l'hôtel de ville », 15038 « projet numérique dans les écoles », 12022 « restauration des monuments historiques », 11011 « projet urbain Patrotte/Metz Nord » et 13031 « confortement et mise en valeur des cours d'eau ».

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 32 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER

BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL.

Voix contre : 12 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 11 : Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine AGUASCA.

DCM N° 17-07-06-4 : Désignation :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, qui a pris au 1^{er} janvier 2017 la compétence en matière de promotion du tourisme et l'intégralité de la compétence en matière de développement économique, et la Ville de Metz, ont initié conjointement une démarche de rapprochement entre l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale et Metz Métropole Développement, incluant le Bureau des Congrès. Cette démarche aboutira au 1^{er} septembre à la fusion de ces deux organismes, mutualisant l'ensemble des outils dédiés au développement économique, au tourisme d'affaire et au tourisme, en une seule et même structure associative, et plus ouverte aux acteurs privés et consulaires de l'attractivité.

Les Conseils d'Administration puis les Assemblées Générales extraordinaires de chaque association ont approuvé ce processus de fusion ainsi que les statuts de la future structure.

L'agence unifiée, placée sous la bannière de la marque de territoire "Inspire Metz" dont elle prend le nom, comptera notamment parmi ses membres de droit Metz Métropole (9 représentants) et la Ville de Metz (1 représentant).

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner son représentant au sein du Conseil d'Administration de la nouvelle agence unifiée Inspire Metz, à compter du 1^{er} septembre 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DESIGNER :**
M.....

pour représenter la Ville de Metz au Conseil d'Administration de la nouvelle agence unifiée Inspire Metz.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING.

Explication de vote demandée par : /

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER M. PIERRE GANDAR POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE INSPIRE METZ.

M. EMMANUEL LEBEAU PROPOSE SA CANDIDATURE.

M. le Maire propose à l'assemblée que le vote ait lieu au scrutin public.

La proposition est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 9 : M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA CANDIDATURE DE M. EMMANUEL LEBEAU : Rejetée à la majorité.

Voix pour : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia

ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 32 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN.

Abstention : 1 : M. Pierre GANDAR.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 9 : M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DE LA CANDIDATURE DE M. PIERRE GANDAR : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 32 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN.

Voix contre : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Abstention : 1 : M. Pierre GANDAR.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme

Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 9 : M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Le point n° 6 est traité avant le point n° 5.

DCM N° 17-07-06-6 : Rapport relatif à l'accueil par voie de mise à disposition d'agents de Metz Métropole :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la mutualisation des services Ressources Humaines, Finances et Commande Publique de la Ville de Metz et de Metz Métropole d'ici le 1^{er} janvier 2018, il est proposé, afin d'anticiper et de préparer au mieux ces rapprochements, que les Directeurs Généraux Adjointes en charge des Ressources au sein de chacune des deux collectivités Ville de Metz et Metz Métropole soient d'ores et déjà mutualisés à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Directeur Général Adjoint en charge des Ressources et Moyens actuel de Metz Métropole assurera pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017 l'encadrement des services finances, contrôle de gestion et commande publique de la Ville de Metz avant leur mutualisation au 1^{er} janvier 2018. En conséquence, il convient de prévoir sa mise à disposition partielle à hauteur de 50 % auprès de la Ville de Metz du 1^{er} septembre jusqu'à la mutualisation à l'échelon communautaire des services Finances, Ressources Humaines et Commande Publique.

Pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017, le Directeur Général Adjoint en charge des ressources de la Ville, qui sera muté à Metz Métropole, continuera à assurer l'encadrement des services de la Ville hors finances et commande publique et assurera l'encadrement du service ressources humaines de Metz Métropole. A compter du 1^{er} janvier 2018, il assurera la responsabilité du service ressources humaines mutualisé ainsi que des services ressources de la Ville de Metz qui ne seront pas mutualisés (patrimoine bâti et logistique technique, juridiques et moyens généraux ainsi que la mission contrôle de gestion interne). Il convient, par conséquent, de prévoir sa mise à disposition partielle à hauteur de 50 % auprès de la Ville de Metz à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable par périodes n'excédant pas trois ans.

Par ailleurs, la Ville de Metz a procédé à un appel à candidatures afin d'assurer les fonctions d'adjoint au chef du service comptabilité. Ce poste, qui sera mutualisé au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la mutualisation des services finances de la Ville de Metz et de Metz Métropole, a été ouvert en priorité aux agents des deux services concernés. La candidature d'un agent du Pôle Prospective et Budget de Metz Métropole a été retenue.

Par conséquent, il est proposé, par anticipation à la mutualisation des deux services, que cet agent soit mis à disposition du service Finances de la Ville de Metz à hauteur de 50 % pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 afin d'assurer les fonctions d'adjoint au chef de bureau comptabilité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la conclusion de deux conventions entre Metz Métropole et la Ville de Metz portant respectivement mise à disposition d'un agent de Metz Métropole auprès de la Ville de Metz à hauteur de 50 % d'un équivalent temps plein à compter du 1^{er} septembre 2017.
- **D'AUTORISER** la conclusion d'une convention entre Metz Métropole et la Ville de Metz portant mise à disposition d'un agent de Metz Métropole auprès de la Ville de Metz à hauteur de 50 % d'un équivalent temps plein pour une durée de six mois à compter du 1^{er} juillet 2017, afin d'assurer les fonctions d'adjoint au chef de bureau comptabilité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ces mises à disposition.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danièle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 11 : M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-5 : Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour l'acquisition de fournitures et d'accessoires courants d'articles de bureau :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le marché de fournitures et d'accessoires courants d'articles de bureau de la Ville de Metz arrive à échéance le 10 août 2017.

Dans le cadre du renouvellement de ce marché, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes de Metz Métropole pour l'acquisition de fournitures et d'accessoires courants d'articles de bureau, constitué de la Communauté d'Agglomération et des communes intéressées par la démarche.

La Communauté d'Agglomération coordonnera l'ensemble des procédures, de la consultation jusqu'à la notification, chacun des partenaires exécutant les marchés signés.

Les modalités juridiques, techniques et financières de cette collaboration sont fixées dans la convention constitutive de groupement de commandes entre les parties intéressées, jointe en annexe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Metz à ce groupement de commandes.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes permanent auquel participeront la Communauté d'Agglomération Metz Métropole, les communes membres et leurs organismes associés intéressés par la démarche pour l'acquisition de fournitures et d'accessoires courants d'articles de bureau. Les conditions de fonctionnement de ce groupement étant fixées par la convention ci-jointe.
- **ACCEPTE** que la Communauté d'Agglomération Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
- **DECIDE** que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et d'accessoires courants d'articles de bureau, pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconductions éventuels.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et les autres annexes à la présente convention.

Interventions de : Mme Béragère THOMAS, Mme Christine SINGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme

Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 11 : M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-7 : Avenant n° 3 au bail emphytéotique du 5 août 1987 liant la Ville de Metz à la SAEML METZ TECHNOPOLE :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose :

En date du 5 août 1987, la Ville de Metz a donné à bail emphytéotique au Centre d'Etude des Système de Communication (CESCOM) le terrain sis 4 rue Marconi et désormais cadastré section CN, parcelle n°198 afin de permettre son implantation sur le site du Technopôle. Par convention de fusion en date du 22 juillet 2003, la SAEML METZ TECHNOPOLE a procédé à l'absorption de la SAEML CESCOM qui a entraîné le transfert du bail emphytéotique au profit de la SAEML METZ TECHNOPOLE.

Le bail initial a été conclu pour une durée de 30 années à compter du 1^{er} août 1987 et arrivera ainsi à échéance le 31 juillet 2017.

Aujourd'hui, la Ville de METZ et la SAEML METZ TECHNOPOLE souhaitent prolonger ledit bail emphytéotique pour une durée de vingt-quatre mois.

En effet, dans une perspective de confortement de la structure d'actifs de la SAEML METZ TECHNOPOLE, il apparaît souhaitable que le CESCOM puisse formellement être apporté au capital de cette dernière, sous la forme d'un apport en nature pur et simple.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une part, d'un processus relativement long d'évaluation et d'augmentation de capital, et d'autre part, de deux changements institutionnels majeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, la Ville de METZ a en effet transféré la totalité de ses missions de développement économique à METZ METROPOLE. Dans ce cadre, il conviendrait de définir un régime de mise à disposition du CESCO au bénéfice de METZ METROPOLE.

Cependant au 1^{er} janvier 2018, l'accès de METZ METROPOLE au statut de Métropole impliquerait non plus une mise à disposition, mais un éventuel transfert de propriété.

Dans ce contexte évolutif, il apparaît opportun d'incorporer le CESCO dans le patrimoine de la SAEML METZ TECHNOPOLE une fois la situation juridique définitivement stabilisée, et donc après le 1^{er} janvier 2018. Le délai supplémentaire tient compte de la durée de la procédure d'augmentation de capital qui sera à enclencher, avec le concours d'un Commissaire aux Apports.

Cette prolongation nécessite la signature d'un avenant n°3 au bail emphytéotique du 5 août 1987 qui prendra également acte du changement de dénomination du preneur suite à l'absorption le 22 juillet 2003 de la SAEML CESCO par la SAEML METZ TECHNOPOLE.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du changement de dénomination du preneur au bail emphytéotique du 5 août 1987 suite à l'absorption le 22 juillet 2003 de la SAEML CESCO par la SAEML METZ TECHNOPOLE.
- **DE PROLONGER** de vingt-quatre mois, soit jusqu'au 31 juillet 2019, la durée du bail emphytéotique du 5 août 1987 conclu entre la Ville de Metz et la SAEML METZ TECHNOPOLE.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération, à signer tous documents y afférents notamment l'avenant correspondant et à représenter la Ville de Metz dans cette affaire.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry JEAN.

Explication de vote demandée par : M. Thierry GOURLOT, M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 35 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 3 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 13 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS.

M. le Maire indique à l'assemblée que le point n° 20 "Fêtes de la Mirabelle" va être traité compte-tenu que M. Hacène LEKADIR va devoir s'absenter pour le représenter à une manifestation.

DCM N° 17-07-06-20 : Fêtes de la Mirabelle :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz et ses partenaires proposent les Fêtes de la Mirabelle du samedi 19 au dimanche 27 août 2017. En 2016, les festivités, développées autour du village place d'Armes, avec un volet artistique renforcé, ont rassemblé plus de 100 000 visiteurs et bénéficié de retombées médiatiques locales et régionales.

Pour cette nouvelle édition, la programmation offrira des spectacles, des concerts, des animations, une offre autour du fruit et des producteurs, restaurateurs et le village de la Mirabelle scénographié et animé, cœur de la manifestation et fil rouge attendu des messins et des touristes.

Pensée en cohérence avec « Constellations de Metz » et le parcours Pierres numériques avec ses installations, cette programmation intégrera le mapping vidéo monumental sur la cathédrale St-Etienne proposé tout l'été, qui sera projeté tous les soirs durant les Fêtes de la Mirabelle.

C'est dans le même souci de cohérence et de visibilité qu'ont été imaginées :

- la journée d'ouverture, le 19 août, consacrée aux familles et au jeune public, et rythmée par des spectacles, animations et ateliers créatifs ;
- la soirée du 26 août dans les jardins Jean-Marie Pelt, avec les concerts de Backstage Rodéo, groupe local, et de l'artiste emblématique, Catherine Ringer des Rita Mitsouko, suivis d'une création pyrotechnique et musicale.

Ouvert pendant 8 jours, le village de la Mirabelle permettra de découvrir divers stands tenus par les commerçants, restaurateurs locaux et producteurs qui feront déguster le fruit d'or et ses produits transformés. Animé par Calixte de Nigremont, il proposera chaque jour de la semaine

un programme composé d'apéros-humour autour d'humoristes locaux invités, de spectacles des cultures du monde (musique et danse) suivis de concerts d'artistes de la scène des villes du réseau QuattroPole.

On retrouvera le dimanche 20 août le couronnement de la Reine au cœur même du village et le dimanche 27 août, le Grand Défilé fleuri placé sous le signe des constellations et de la conquête spatiale, dans l'esprit de la saison culturelle estivale.

Neuf chars seront décorés par des associations messines invitées à parader en musique dans les rues de la ville pour se retrouver place d'Armes et célébrer la clôture des Fêtes autour d'un temps final festif.

Le marché du terroir et de l'artisanat se déploiera sur l'Esplanade avec de nouvelles animations (stands, spectacles) les samedi 26 et dimanche 27 août. Enfin, les festivités se prolongeront avec les Montgolfiades au Plan d'eau. À compter du 30 août, le meeting messin organisé à l'initiative de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) s'y tiendra jusqu'au 3 septembre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1) d'apporter une subvention d'un montant total de 20 000 euros à l'APIMM pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades, subvention qui comprend les frais de participation liés à la sortie du ballon appartenant à la Ville de Metz ;
- 2) de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécènes, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'APIMM d'un montant total de 20 000 € (vingt-mille euros) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades auxquelles participe le ballon de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment l'avenant et lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécène, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérandère THOMAS, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès

MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 8 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Emmanuel LEBEAU, M. William SCHUMAN.

DCM N° 17-07-06-8 : Approbation de la modification n° 8 du PLU :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La présente modification a principalement pour but :

- D'adapter des limites de zonage et certains aspects réglementaires concernant le projet de la Grande Mosquée située boulevard de la Défense, en zone UYE3 :
 - Suppression d'une zone de plantation à réaliser ;
 - Adaptation de l'article 2 du règlement concernant les constructions et locaux à usage d'habitation et les constructions et locaux à usage commercial suite aux remarques de l'enquête publique ;
 - Adaptation de l'article 8 du règlement concernant l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres suite aux remarques de l'enquête publique.
- D'adapter les articles portant sur les clôtures des zones UI, UIG4, UM, 1AUB, 1AUC, 1AUG, 1AUN et 1AUV.

Ainsi, par arrêté municipal du **13/03/2017**, une enquête publique a été prescrite. Celle-ci a duré 33 jours du **03 avril 2017 au 05 mai 2017**. Plusieurs observations ont été émises auprès du commissaire-enquêteur dont les **conclusions sont favorables avec réserves et recommandations, à la modification n° 8 du PLU**.

Au vu des registres d'enquête, le commissaire-enquêteur a émis plusieurs avis :

- 1) Un avis favorable avec réserve concernant le stationnement. La réserve concerne la nécessité d'examiner les solutions à apporter aux problèmes de stationnement.
- 2) Un avis favorable avec réserve concernant les équipements sportifs et la couverture boisée. La réserve concerne la nécessité d'examiner les solutions de compensation à apporter à la suppression d'équipements sportifs et de la couverture boisée qui sont actuellement sur le terrain.

Concernant la première réserve, une analyse sur l'accessibilité a été réalisée et montre qu'un délestage sur les aires de parkings publics ou d'équipements publics à accès libre mitoyennes, permet de réguler le stationnement pendant les périodes de fortes affluences. Une concertation sera également réalisée avec un bailleur afin de mutualiser les capacités de stationnement d'un parking situé à proximité du secteur. La réserve est donc levée.

Concernant la seconde réserve, le projet va induire la suppression d'un plateau sportif. Il est prévu de procéder à la relocalisation du plateau sportif supprimé.

Une partie de la zone de plantation à réaliser va être supprimée. Des arbres situés le long du boulevard de la défense vont être supprimés ainsi qu'une partie des bosquets présents actuellement. Des solutions de compensation seront examinées dans le cadre du projet. La réserve est donc levée.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur a émis un refus sur la question de la modification de la règle de hauteur pour autoriser un élément architectural ponctuel à valeur de signal. Le refus est suivi. Le règlement ne sera pas modifié concernant la hauteur maximale des constructions.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'APPROUVER** la modification n° 8 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente en intégrant les réserves et le refus émis par le commissaire-enquêteur.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du code général des collectivités territoriales).
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire :
 - dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du PLU, ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;
 - après l'accomplissement des mesures de publicités précitées.

M. le Maire annonce le dépôt d'un amendement par Mme Françoise GROLET. Il est procédé à sa distribution aux membres du Conseil Municipal.

AMENDEMENT DEPOSE PAR MME FRANCOISE GROLET.

Lecture par Mme Françoise GROLET de la proposition d'amendement (Annexe 1).

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE STATUER SUR L'AMENDEMENT.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Refusé à la majorité.

Voix pour : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS.

EXAMEN DU POINT DCM N° 17-07-06-8 :

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Marie-Anne ISLER-BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET, M. Jean-Michel TOULOUZE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY,

M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 5 : M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 3 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-9 : Modification du projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable (anciennement secteur sauvegardé) :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par délibération du 24 novembre 2016, la Ville de Metz a dressé un bilan très positif de la concertation organisée dans le cadre de la révision de son Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Elle a également approuvé le projet de PSMV de son site patrimonial remarquable élargi à 162,9 hectares, soit sept fois plus que sa surface initiale.

Ainsi que le prévoit la procédure d'approbation, le projet de PSMV de Metz a été examiné par la Commission nationale des secteurs sauvegardés (CNSS). Lors de l'examen du dossier messin, le 15 décembre 2016, la CNSS a rendu, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de PSMV. Toutefois, elle a demandé qu'un travail complémentaire précisant la réglementation relative aux terrasses soit réalisé avant la mise à l'enquête publique du projet de PSMV.

Conduit par les services de la Ville de Metz, en lien étroit avec les services de l'Etat (DRAC Grand Est / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle) et l'Atelier d'architecture et d'urbanisme Blanc-Duché, chargé de l'étude du site patrimonial remarquable de Metz, ce travail a abouti à une proposition d'évolution du règlement du PSMV dans sa partie relative aux terrasses.

Les ajustements proposés vont modifier et compléter le projet de règlement du PSMV. Dès lors, la Direction générale des patrimoines (Ministère de la culture et de la communication) a demandé, par courrier du 16 mai 2017, que ceux-ci soient dans un premier temps soumis à l'avis de la Commission locale du secteur sauvegardé puis, dans un second temps, présentés en conseil municipal.

La Commission locale du secteur sauvegardé ayant approuvé à l'unanimité cette proposition de modification du projet de PSMV lors de sa séance du 26 juin, celle-ci est maintenant soumise à l'avis du conseil municipal.

Il est également proposé au conseil municipal d'approuver deux modifications mineures du projet de PSMV (document graphique) adoptées à l'unanimité par la Commission locale du secteur sauvegardé, le 26 juin 2017. Ces modifications concernent les parcelles 284 et 285 (18-20 rue Haute Seille) ainsi que la parcelle 398 (3 en Jurue / 2 rue d'Enfer).

Le contenu du projet de PSMV :

Pour rappel, le projet de PSMV comprend un rapport de présentation qui analyse le territoire dans ses dimensions urbaines, paysagères, patrimoniales et socio-économiques, un règlement, des annexes, un plan (document graphique), ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation.

La procédure d'approbation :

Le projet de PSMV va maintenant être soumis à enquête publique.

Le dossier soumis à enquête publique sera accompagné, comme préconisé par la Direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication :

- du procès-verbal de la Commission nationale des secteurs sauvegardés du 15 décembre 2016,
- du rapport relatif à la réglementation des terrasses validé par la Ville de Metz et les services de l'Etat,
- de l'avis de la Commission locale du secteur sauvegardé du 26 juin 2017,
- de la présente délibération du conseil municipal du 6 juillet 2017.

A l'issue de l'enquête publique d'une durée d'un mois au minimum, le commissaire enquêteur désigné par la présidente du Tribunal administratif de Strasbourg disposera d'un mois pour rédiger son rapport.

Ensuite, dans l'hypothèse d'une évolution du projet de PSMV dans le cadre de l'enquête publique, la Commission locale du secteur sauvegardé se réunira pour une restitution de l'enquête publique et approuver le projet de PSMV amendé. Ce dernier sera alors soumis à l'avis du conseil municipal. Enfin, le projet de PSMV sera approuvé par arrêté de Monsieur le Préfet de Département.

Il est rappelé que dès son approbation par arrêté préfectoral, le PSMV tient lieu de Plan Local d'Urbanisme dans le périmètre du site patrimonial remarquable, conformément à l'article L. 313-1 du Code de l'urbanisme. L'ensemble du site patrimonial remarquable (anciennement secteur sauvegardé) sera alors doté d'un règlement cohérent respectant le bâti ancien et adapté aux modes de vie d'aujourd'hui.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de PSMV modifié du site patrimonial remarquable (anciennement secteur sauvegardé).
- **DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Préfet de Département la mise en enquête publique du projet de PSMV.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. William SCHUMAN.

DCM N° 17-07-06-10 : ZAC Sébastopol - Approbation du bilan de clôture de la ZAC Sébastopol réalisée en régie et suppression de la ZAC Sébastopol :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée "SEBASTOPOL", a été créée par délibération du Conseil Municipal de Metz le 28 Avril 1997, et le dossier de réalisation approuvé par le Conseil Municipal le 22 décembre 1997.

L'objectif poursuivi était de proposer des terrains à vocation d'artisanat, de services, de bureaux et de commerces, favorisant ainsi l'insertion sociale et économique des habitants du

quartier de Borny dans le cadre d'une Zone Franche Urbaine, qui occupe 14 hectares des 37 que compte la ZAC.

La ZAC a été concédée à la SAREMM par convention publique d'aménagement en date du 16 février 1998. Cette convention est venue à échéance le 31 décembre 2008.

Suivant décision du Conseil Municipal du 27 novembre 2008, l'opération s'est poursuivie en régie directe à compter du 1^{er} janvier 2009.

L'ensemble des terrains commercialisables ayant été cédés et l'ensemble des équipements publics de la ZAC réalisés, il est proposé de supprimer la ZAC Sébastopol. Cette suppression entraîne la fin des mesures dérogatoires, notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan de clôture de la régie 2009-2016 de la ZAC Sébastopol arrêté au 31 décembre 2016 faisant apparaître un excédent de 82 683 €
- **D'ORDONNER** le versement de l'excédent sur le budget principal de la Ville.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a

donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Danielle BORI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. William SCHUMAN.

DCM N° 17-07-06-11 : Cession du terrain communal "Sotrameuse" au groupe PAUL KROELY Automobiles - révision à la baisse du prix de vente :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 29 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de céder au groupe PAUL KROELY Automobiles 6, rue de Dublin – 67300 SCHILTIGHEIM, le terrain cadastré section BV n° 68 de 4 ha 96 a 99 ca situé boulevard de la Solidarité à Borny, dans le cadre de l'implantation de concessions véhicules légers et industriels. Cette cession était réalisée au prix de vente de 50 €HT le m², soit un montant global de 2 484 950 €HT.

Cette opération immobilière était subordonnée aux conditions suivantes :

- obtention d'un permis de construire ;
- conditions de constructibilité ne nécessitant pas de fondations exceptionnelles de type pieux (hors colonnes ballastées acceptées), celles-ci étant à apprécier après sondages du sol au regard du projet ;
- état du site au regard de la pollution compatible avec l'usage futur.

Le groupe PAUL KROELY a fait réaliser fin 2016 des études de qualité des sols dans le cadre de son projet. Les conclusions de l'étude de sol effectuée par la société TERRAFOR révèlent des contraintes de construction sur les fondations des deux bâtiments projetés ainsi que sur les dallages, suivant un surcoût estimé par le bureau d'économie "E3 ECONOMIE" à 200 000 € HT (traitant à parité les problématiques de portance du terrain et de présence d'eau).

Par ailleurs, le diagnostic de pollution des sols réalisé par SOCOTEC-TERRAFOR en décembre 2016 fait état de recommandations de gestion et de recommandations générales avec préconisation d'une analyse complémentaire des risques résiduels pour valider la compatibilité de la qualité des sols avec l'usage projeté, soit un surcoût envisagé de 60 000 € HT.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- prendre en charge la moitié des surcoûts liés à la qualité du sol, soit 100 000 €HT et l'intégralité du montant lié à la pollution, soit 60 000 € HT, ces sommes étant déductibles du montant précité de 2 484 950 €HT ;
- réaliser cette vente pour un prix de 2 324 950 €HT ;
- établir un avenant au compromis de vente Ville de Metz/société Paul KROELY Animation du 27 décembre 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CONFIRMER** la cession, en l'état, au profit de la société Paul KROELY Animation, 6, rue de Dublin – 67 300 SCHILTIGHEIM ou, sous réserve de l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, du terrain situé boulevard de la Solidarité à Borny et cadastré sous :

BAN DE BORN Y

Section BV – n° 68 – 4 ha 96 a 99 ca

dans le cadre de l'implantation de concessions véhicules légers et industriels.

- **DE PRENDRE EN CHARGE** pour un montant de 160 000 € HT certains surcoûts liés à la qualité des sols.
- **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 2 324 950 € HT payable au comptant à la signature de l'acte authentique de vente.
- **DE PROCEDER** à l'établissement d'un avenant au compromis de vente Ville de Metz/société Paul KROELY Animation du 27 décembre 2016.
- **DE LAISSER A LA CHARGE** de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les éventuels surcoûts de chantier.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Guy CAMBIANICA, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 6 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné

pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. William SCHUMAN.

M. le Maire fait une suspension de séance.

Suspension de la séance à 20h17.

Reprise de la séance à 20h41.

Etaient présents : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-07-06-12 : Cession d'un terrain communal situé Terrasse de Bellecroix à la Confédération Islamique du Milli Görus :

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

La Confédération Islamique du Milli-Görus, association religieuse représentée par Monsieur Gungor IBILI, est propriétaire d'un édifice situé 16, rampe de Bellecroix. Elle souhaite acquérir le terrain communal situé en surplomb de son siège afin d'y aménager un parking et de mettre fin aux problèmes de stationnement induits par ses diverses activités.

Il est à noter que le site actuel accueille une mosquée qui génère une forte fréquentation notamment le vendredi ainsi que dans le cadre de manifestations ponctuelles comme l'organisation de journées portes ouvertes et de rencontres interreligieuses.

Le parking public situé devant l'immeuble s'avère insuffisant pour accueillir les voitures ventouses et les véhicules des fidèles d'où un accroissement du stationnement sauvage, lequel engendre des problèmes de sécurité pour les usagers routiers, les piétons et les deux-roues et des difficultés de circulation notamment pour les bus.

Le service France Domaine a évalué ce terrain situé en zone NE1 du PLU à 1,15 €/m² eu égard aux contraintes liées à cette parcelle et notamment l'entretien du rempart en pierre de taille.

Il est donc proposé de céder à ladite association une emprise d'environ 66 a 39 ca moyennant le prix de 1,15 €/m², soit un montant approximatif de 7 634,85 €, sous réserve de la prise en charge technique et financière par ladite association des travaux d'aménagement du terrain ainsi que des travaux de confortement et de restauration du rempart.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER** à la Confédération Islamique du Milli-Görus, 16, Rampe de Bellecroix, représentée par M. IBILI, ou avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, la parcelle communale cadastrée sous :

BAN DE METZ :

Section 15 n° 122 – Fort Bellecroix – environ 66 a 39 ca.

- **DE REALISER** cette opération foncière au prix approximatif de 7 634,85 € conformément à l'évaluation du service France Domaine, le prix exact, déterminé après arpentage de la parcelle, étant payable au comptant à la signature de l'acte de vente.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais éventuels d'arpentage.
- **DE LAISSER A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR** tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **DE LAISSER A LA CHARGE** de l'acquéreur la réalisation, à ses frais, des travaux d'aménagement du terrain ainsi que des travaux de confortement et de restauration du rempart.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Guy CAMBIANICA, M. Patrice NZIHOU.

Explications de vote demandées par : M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 35 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Yves WENDLING.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 10 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme

Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 17-07-06-13 : Désaffectation, déclassement et cession d'emprises communales publiques - Boulevard de Trêves à Metz :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par acte de vente du 27 novembre 2008, la Ville de Metz a vendu à la société TREVES INVESTISSEMENT un ensemble immobilier situé de part et d'autre du boulevard de Trêves.

Cet acte prévoyait la rétrocession à l'euro symbolique de certaines parcelles après aménagement ou sans aménagement préalable.

Par délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016, la Ville de Metz décidait d'acquérir, en vue de son intégration dans le domaine public communal, une emprise d'environ 1200 m² appartenant à la société TREVES INVESTISSEMENT et de céder à celle-ci une surface approximative de 150 m².

Il apparaît, suite aux travaux d'arpentage, que cette emprise délimitée de 149 m² est issue de parcelles appartenant au domaine public de la Ville de Metz. La cession de cette superficie de 149 m² doit donc être subordonnée à sa désaffectation et à son déclassement préalables.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DESAFFECTER et de DECLASSER** une emprise de 149 m² correspondant aux parcelles cadastrées sous :

BAN DE METZ

Section 21 – n° 165 – 14 m²

Section 21 – n° 167 – 1 m²

Section 14 – n° 92 – 98 m²

Section 20 – n° 100 – 36 m².

- **DE CEDER** cette emprise de 149 m² à la société TREVES INVESTISSEMENT.
- **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016 en ce qu'elle porte sur la cession de cette même emprise sans désaffectation et sans déclassement préalables.
- **DE MAINTENIR** la réalisation des acquisitions et cessions moyennant l'euro symbolique sur le budget de l'exercice concerné.
- **DE LAISSER A LA CHARGE** de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette opération immobilière, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : M. Pierre GANDAR, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absent au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Guy CAMBIANICA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Agnès MIGAUD, Mme Selima SAADI.

DCM N° 17-07-06-14 : Cession de délaissés de terrains communaux - Hameaux de la Grange aux Bois :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est propriétaire de délaissés de terrains situés dans le lotissement "Les hameaux de la Grange aux Bois" à Borny.

Ces délaissés sont intégrés aux propriétés privées riveraines de Mr JUILLOT et Mme BAUCHARD et de Mr et Mme ILLY demeurant respectivement aux n° 7 et 9, rue de la Ferme à Metz.

Il est donc proposé de régulariser cette situation et de céder aux intéressés les emprises de 5 ca et de 2 ca au prix de l'euro symbolique, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER** à Mr JUILLOT Thierry et à Mme BAUCHARD Marie-Pierre demeurant 7, allée de la Ferme à Metz le délaissé de terrain cadastré sous :

BAN DE BORN Y

Section CD – n° 943/4 – 5 ca.

- **DE CEDER** à Mr et Mme ILLY Joël demeurant 9, allée de la Ferme à Metz le délaissé de terrain cadastré sous :

BAN DE BORN Y

Section CD n° 944/4 – 2 ca.

- **DE REALISER** ces opérations foncières moyennant l'euro symbolique par parcelle conformément à l'évaluation du service France Domaine.
- **DE LAISSER A LA CHARGE** des acquéreurs tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Guy CAMBIANICA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Agnès MIGAUD, Mme Selima SAADI.

DCM N° 17-07-06-15 : Palais Omnisports les Arènes - Choix du mode de gestion - lancement d'une procédure de DSP :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

L'activité du Palais Omnisport des Arènes est actuellement gérée en délégation de service public depuis le 1^{er} Août 2002, faisant suite à la décision du Conseil Municipal du 6 Juillet 2001 de confier la gestion de l'équipement à vocation sportive, culturelle et artistique à un délégataire de service public. L'actuel contrat liant la société VEGA / SNC Les Arènes (substituée depuis lors par la société S-PASS) a été renouvelé le 1^{er} Août 2008 par voie de contrat d'affermage et arrive à échéance le 31 juillet 2018.

Suivant un calendrier précis et afin s'assurer de la continuité du service public, la procédure de renouvellement doit être lancée dès à présent.

La mission du Délégataire est double, comme l'activité des Arènes :

- D'une part, la mise à disposition aux associations messines et aux scolaires de salles de sports spécialisées, selon un planning attribué par le service des sports de la Ville de Metz.
- D'autre part, l'utilisation d'une grande salle ayant pour objet d'accueillir tous types d'évènements sportifs, culturels et privés.

De ce fait, l'équipe du Délégataire a d'une part pour mission l'accueil et la satisfaction des utilisateurs des salles annexes sportives, et d'autre part, l'accueil d'organisateur de manifestations, dont l'objectif est de répondre aux besoins divers de différents publics.

Au regard de ces enjeux, la Collectivité s'est questionnée sur le meilleur mode de gestion de ce palais omnisport / salle de spectacles, l'analyse et les arguments relatifs à ce questionnement étant développés dans le rapport sur le choix du mode de gestion annexé à la présente délibération.

La perspective du maintien d'une externalisation de la gestion de l'activité d'exploitation des Arènes sous contrat de délégation de service public est apparue la plus judicieuse, permettant notamment le maintien d'une programmation de spectacles et d'évènements de qualité indissociable d'un réseau professionnel spécifique.

Egalement, la concession de service public permet d'externaliser le risque d'exploitation, en confiant la gestion des Arènes et la réalisation des investissements nécessaires au maintien de son attractivité à un tiers qualifié, dans des conditions que la procédure permet de négocier.

Ce mode de gestion est attractif à plusieurs titres : il suggère des conditions souples de négociation avec les candidats, il permet à la Ville de se décharger de l'exploitation courante des Arènes et d'envisager avec l'opérateur les modalités de l'équilibre financier de l'activité. Il s'agit également d'une forme courante et connue de gestion par les opérateurs économiques dans ce secteur d'activités.

Les orientations essentielles affectant l'activité de service public sont les suivantes :

- Faire correspondre la durée du futur mode de gestion à la durée d'amortissement en caducité des investissements à porter par le délégataire (soit 8 ans) ;
- Limiter la participation du budget municipal au financement du service à travers la Contrainte Particulière de Service Public (CPSP) ;
- Assurer la continuité de service public et des activités de gestion administrative/financière et d'information des usagers ;
- D'envisager de donner au délégataire la possibilité de pouvoir utiliser le parc de la Seille afin d'y organiser des événements en extérieur.

Compte tenu des orientations retenues, des aléas liés à l'organisation des événements culturels et du montant des investissements estimé à 801 000 € hors taxes, une durée de contrat de 8 ans est proportionnée aux enjeux financiers et d'exploitation du service.

Le délégataire versera à l'autorité délégante une redevance variable assise sur son chiffre d'affaires et pourra voir l'instauration d'une redevance sur le résultat.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a donné un avis favorable lors de sa séance du 21 juin 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le principe de recours à une délégation de service public pour l'exploitation du palais omnisport des Arènes.
- **DE RECOURIR** à la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service public des Arènes, ceci conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **D'APPROUVER** le contenu des prestations confiées au délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport annexé aux présentes, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire ou son représentant d'en négocier les conditions précises de mise en œuvre au vu des propositions des candidats.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager la consultation notamment par le lancement d'avis de publicité pour permettre l'information des candidats potentiels.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les actions prévues par les textes en vigueur pour mener à bien la procédure de délégation de service public et, notamment, entamer de libre discussion prévue aux articles 46 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et 26 du décret du 1^{er} février 2016 visés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Emmanuel LEBEAU, M. Pierre GANDAR, M. Yves WENDLING, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Selima SAADI, Mme Hanifa GUERMITI.

DCM N° 17-07-06-16 : Moselle Open 2017 :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Premier événement sportif du Quart Nord Est et de la Grande Région, le Moselle Open, bien qu'implanté dans l'une des plus petites villes du circuit, s'affirme comme l'un des tournois ATP 250 le plus qualificatif et novateur du tour. Il se situe dans le premier tiers en termes de qualité du plateau sportif et enregistre une très forte densité de joueurs présents dans le top 30.

Il représente un incontestable facteur d'attractivité et de rayonnement métropolitain, qui justifie le soutien appuyé de la Ville de Metz, aux côtés d'autres partenaires.

Après des incertitudes sur le maintien du tournoi à Metz, une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place qui a exprimé sa volonté de poursuivre l'aventure.

Le Moselle Open 2017 se déroulera donc du 17 au 24 septembre aux Arènes de Metz. Le palais omnisports sera à nouveau métamorphosé pour offrir un cadre optimal à cette édition 2017 du tournoi. Des aménagements importants seront réalisés et des structures temporaires mises en place pour accueillir notamment une partie du village et de l'accueil.

Il est proposé que la Ville de Metz, partenaire de l'événement depuis sa création, poursuive ce partenariat dans le cadre de l'aide logistique qu'elle apporte à l'opération.

La ville prend notamment en charge les coûts de location des Arènes pendant les 9 jours de compétition, des prestations à hauteur de 25 000 € ainsi qu'une partie des frais de communication (impression et pose d'une bache sur l'office de tourisme, impression et pose de stickers sur des supports installés place Mazelle, mise à disposition d'emplacements et pose de 11 drapeaux place de la République, relai dans l'édition "Metz Mag" de la rentrée avec une diffusion de 72 000 exemplaires, relai sur l'ensemble des outils de communication dont dispose la Ville, etc). Elle met également à disposition des organisateurs les salles annexes, libres de tout agrès de gymnastique. Enfin, la ville assure le montage et le démontage des courts de tennis.

Un contrat définira les modalités précises de la participation municipale.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et signer le contrat de partenariat entre la Ville de Metz et la SAS Moselle Open relative à la mise en œuvre de l'opération Moselle Open 2017 qui se déroulera du 17 au 24 septembre, les avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Yves WENDLING, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explications de vote demandées par : M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme

Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Selima SAADI.

DCM N° 17-07-06-17 : Saison sportive 2016-2017 : Accompagnement des clubs par la Ville :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations sportives selon le détail ci-après :

1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de leurs résultats sportifs et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2016/2017, il est proposé d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 175 000 €:

- 110 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine à la phase finale de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Au tour principal, les messines se sont classées 4^e du groupe 1 et se sont ainsi qualifiées pour les quarts de finale de la compétition, une première dans l'histoire du club. Elles ont affronté les hongroises de Győr. Après une victoire d'une courte tête au match aller à domicile, Metz s'est finalement incliné au match retour. Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le titre de Champion de France 2016-2017 obtenu par l'équipe A féminine, et 10 000 € pour avoir remporté la Coupe de France face à Issy Paris le samedi 27 mai à l'ACCOR HOTELS ARENA, ce qui porte le palmarès des Dragonnes à 8 victoires en Coupe de France, 8 en Coupe de la Ligue et 21 en Championnat de France (130 000 €).
- 35 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Ligue des Champions. Engagées pour la 4^{ème} année consécutive en Ligue des Champions, les messines s'inclineront en quart de finale. Elles figurent en position 5 dans le Top Européen. Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le 3^{ème} titre obtenu consécutivement par les messines en Championnat de France grâce à un parcours tout à fait exceptionnel (45 000 €).

2) Subventions de fonctionnement

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2016/2017 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé d'attribuer, pour un montant total de 73 780 € les subventions de fonctionnement dont le détail figure ci-dessous :

Sport de Glace (Dont 7 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	36 380 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny (Dont 6 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017 et 5 000 € pour le déplacement de l'équipe première féminine à Toulouse les 5 et 6 mai 2017)	36 600 €
Amicale des Pêcheurs du Sablon	800 €

3) Financement pour l'organisation d'une manifestation sportive

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 800 € pour le "Festival International de l'Ecole Française d'Echecs de Metz" qui aura lieu du 26 au 30 juillet 2017 au Complexe Sportif Saint Symphorien.

4) Subventions d'équipement

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 26 710 €:

Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz (Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20 % du coût total)	1 170 €
Karaté Club de Metz (Participation à l'achat de matériel sportif - 20 % du coût total)	325 €
Rugby Club de Metz (Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20 % du coût total) 2 100 € (Participation à l'achat de 2 véhicules 9 places - 20 % du coût total) 10 880 €	12 980 €
Entente Sportive Messine (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Pôle Féminin - 20 % du coût total)	500 €
Kayak Club de Metz (Participation à l'achat de bateaux - 20 % du coût total)	5 600 €
Athlétisme Metz Métropole (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Club - 20 % du coût total)	6 000 €
Amicale des Pêcheurs du Sablon (Participation à l'achat d'une remorque - 20 % du coût total)	135 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 276 290 €:**

- | | |
|--|-----------|
| 1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international | |
| Metz Handball | 130 000 € |
| Metz Tennis de Table | 45 000 € |
| 2) Subventions de fonctionnement | |
| Sport de Glace | 36 380 € |
| (Dont 7 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017) | |
| Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny | 36 600 € |
| (Dont 6 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017 et 5 000 € pour le déplacement de l'équipe première féminine à Toulouse les 5 et 6 mai 2017) | |
| Amicale des Pêcheurs du Sablon | 800 € |
| 3) Financement pour l'organisation d'une manifestation sportive | |
| Ecole Française d'Echecs de Metz | 800 € |
| (« Festival International de l'Ecole Française d'Echecs de Metz» – 26 au 30 juillet 2017) | |
| 4) Subventions d'équipement | |
| Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz | 1 170 € |
| (Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20 % du coût total) | |
| Karaté Club de Metz | 325 € |
| (Participation à l'achat de matériel sportif - 20 % du coût total) | |
| Rugby Club de Metz | 12 980 € |
| (Participation à l'achat de matériel et d'équipement sportif - 20 % du coût total) | 2 100 € |
| (Participation à l'achat de 2 véhicules 9 places - 20 % du coût total) | 10 880 € |
| Entente Sportive Messine | 500 € |
| (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Pôle Féminin - 20 % du coût total) | |
| Kayak Club de Metz | 5 600 € |
| (Participation à l'achat de bateaux - 20 % du coût total) | |
| Athlétisme Metz Métropole | 6 000 € |
| (Participation à l'achat de tenues sportives pour le Club - 20 % du coût total) | |
| Amicale des Pêcheurs du Sablon | 135 € |
| (Participation à l'achat d'une remorque - 20 % du coût total) | |
| - D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées. | |
| Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours. | |

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : M. Thierry JEAN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin

MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 1 : M. Thierry JEAN.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Yves WENDLING, Mme Selima SAADI.

DCM N° 17-07-06-18 : Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2017-2018 :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Depuis cinq ans, la Ville de Metz met en place un système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions. Ce dispositif prévoit pour les associations participant aux divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un montant minimum de 15 000 € l'attribution d'une aide financière versée dès le mois de septembre.

Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2017-2018 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2017. Par la mise en place de cette initiative, la Ville marque ainsi sa volonté d'accompagner les clubs de manière concrète et efficace en opérant une meilleure répartition du versement des subventions qui permet aux associations sportives de conserver une situation financière plus saine en début de saison.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 23 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2017-2018 représentant pour chaque club 18 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2017. Le montant total des subventions versées s'élève à 232 100 € dont la répartition figure dans la motion.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 232 100 €:**
 - Amicale du Personnel Municipal – Section Foot 6 300 €
 - AS Grange-aux-Bois 1 500 €
 - AS Pouilly Metz Volley Ball 8 000 €
 - ASPTT Tennis 6 800 €
 - ASPTT Metz Omnisport 13 500 €
(au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)
 - Athlétisme Metz Métropole 15 200 €
 - Club d'Echecs Metz Fischer 3 900 €
 - Club Omnisport de Bellecroix 2 900 €
 - Entente Sportive Messine 2 600 €
 - Football Club de Metz Devant les Ponts 2 900 €
 - Hockey Club de Metz 4 300 €
 - Kayak Club de Metz 3 300 €
 - Metz Basket Club 10 600 €
 - Metz Handball 73 100 €
 - Metz Tennis de Table 18 600 €
 - Metz Triathlon 5 300 €
 - Renaissance Sportive de Magny 6 800 €
 - Rugby Club de Metz 12 000 €
 - Société de Natation de Metz 7 100 €
 - Société des Régates Messines 7 100 €
 - Sport de Glace 6 500 €
 - Union Lorraine de Plantières 1 900 €
 - Union Sainte Marie Metz Basket 11 900 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère

THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Bernard HEULLUY, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Yves WENDLING, Mme Selima SAADI.

DCM N° 17-07-06-19 : Metz Plage et animations de l'été - Acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

L'année 2017 marquera la dixième édition de Metz Plage et sera l'occasion de valoriser la belle histoire de cette manifestation, devenue un événement emblématique de l'été, qui se déroulera du 22 juillet au 15 août et accueillera les plagistes tous les jours de 11h à 20h en accès gratuit.

La scénographie élaborée en 2016 a donné entière satisfaction à l'ensemble des acteurs que ce soit les visiteurs, les associations ou encore les partenaires. Elle sera donc, avec quelques petites améliorations, reconduite pour l'édition de 2017.

Une programmation d'activités et d'animations riche et diversifiée sera cette année encore proposée aux plagistes, grâce à la participation de plus de 30 associations, qui mettront en œuvre près de 25 disciplines sportives (certaines récurrentes, comme le beach soccer, le badminton, le basket, d'autres nouvelles comme le beach tennis ou la découverte de la gymnastique), ainsi qu'une trentaine d'activités ludiques (structure gonflable, ludothèque) ou culturelles (ateliers de peinture, découverte de l'Europe, initiation à la culture aborigène ou encore ateliers scientifiques).

Metz Plage est aussi un événement écoresponsable et s'engage toujours dans une logique de développement durable qui est illustrée par deux labels : "Plage sans tabac" d'une part et "Développement durable, le sport s'engage" d'autre part. Des actions sont également développées pour inciter les plagistes à faire des gestes en faveur de l'environnement en leur proposant de recycler les bouchons et l'aluminium. Deux associations bénéficieront des fonds ainsi récoltés pour financer l'acquisition de fauteuils roulants ou encore la formation des chiens guides d'aveugle. Des ateliers sur ce thème seront proposés par ailleurs aux familles.

La présentation d'une pièce de théâtre nommée "Terra, Terra, Terra" fera par ailleurs le lien entre protection de l'environnement et culture.

Le savoir-faire culinaire de différentes associations sera à nouveau à l'honneur lors des week-ends gourmands qui feront la place belle à la cuisine régionale, asiatique et tahitienne.

Enfin, des temps forts rythmeront cette dixième édition pour lui donner des allures de fête : un festival de musique en ouverture de l'événement, des animations "spectaculaires" pour les plus téméraires ainsi qu'un bal et un spectacle de danse sont prévus.

Sur le plan logistique, les nombreux services municipaux qui se mobilisent chaque année pour assurer la réussite de Metz Plage seront aidés par les jeunes de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et du CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) lors du montage et du démontage de l'opération. Les jeunes issus de ces institutions, encadrés par des agents municipaux, procéderont également en amont de l'opération à la remise en peinture des mobiliers de Metz Plage.

Le budget de l'opération est identique à celui de 2016 et s'élève à 255 000 €

Les acteurs économiques qui soutiennent la manifestation depuis ses débuts ont renouvelé leur participation et de nouveaux partenaires ont été sollicités. L'apport de ces partenaires (financiers et en valorisation) est fondamental dans l'organisation de cette manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons représentant un montant de 85 250 € s'agissant des apports financiers auxquels s'ajoutent des prestations valorisées à hauteur de 242 123 €

En ce qui concerne la buvette et petite restauration, les droits de place sont fixés à 1 000 € et à 600 € pour la restauration sucrée (crêpes, churros, friandises et granitas ...).

Enfin, Urbis Park poursuit son partenariat avec la ville en proposant aux visiteurs qui fréquentent Metz Plage, un forfait parking à 2 € quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking République.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les dons et participations proposés dans le cadre de l'opération Metz Plage.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, ainsi que leurs avenants éventuels.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les associations ou structures proposant des séances d'animation gratuites sur Metz Plage ou des actions spécifiques, ainsi que leurs avenants éventuels.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2017 qui se déroulera du 22 juillet au 15 août.
- **DE FIXER** le montant des droits de place pour l'installation de la buvette - de petite restauration à 1 000 € pour toute la durée de METZ PLAGE.
- **DE FIXER** le montant des droits de place pour la vente de crêpes, gaufres, churros, friandises, granitas... à 600 € pour toute la durée de METZ PLAGE.
- **DE FIXER** le tarif à 15 € en cas de perte de bracelet avec clé équipant les casiers pour toute la durée de METZ PLAGE.

- **DECIDE** d'inscrire les sommes complémentaires en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, M. Thomas SCUDERI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Selima SAADI, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-21 : Soutien aux associations oeuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres :

M. PLANCHETTE, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est engagée dans un soutien actif aux associations culturelles avec la volonté d'encourager les actions dans les domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres.

La Ville témoigne de son intention toute particulière à valoriser la mémoire en soutenant plusieurs acteurs qui s'impliquent dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

Parmi ceux-ci, Historia Metentis organise tout au long de l'année des colloques, des conférences, des études autour du patrimoine messin et prévoit l'édition d'un ouvrage sur les fortifications médiévales de Metz.

L'association du Fort de Metz-Queuleu, label "Tourisme de mémoire-Moselle de 1870-1945", planifie quelques chantiers pour améliorer les visites ouvertes au public : travaux d'entretien et sécurisation des espaces de visites, mise en place d'une signalétique informative en plusieurs langues et d'une scénographie intégrant le cadre naturel du site.

Les prochaines Journées Européennes de la Culture Juive-Lorraine inscriront un programme dense de septembre à décembre 2017 dans l'agglomération messine, avec un accès quasiment libre à l'ensemble de la programmation construite autour de la thématique des diasporas (expositions, conférences, colloques, concerts et spectacles...).

Dans le domaine littéraire, le Comité Erckmann-Chatrion organisera le 6 novembre prochain à l'Hôtel de Ville de Metz, la 89^e édition du Prix Erckmann-Chatrion, dit "Goncourt lorrain". Ce sera l'occasion pour le jury de mettre à l'honneur un auteur lorrain.

Au vu des différentes demandes associatives en matière culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 15 200 € dont le détail figure ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 15 200 € aux associations suivantes œuvrant dans le domaine de l'histoire et des lettres :

Aides au fonctionnement

- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 500 €
- Historia Metensis	1 500 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
- Société d'Histoire du Sablon	1 200 €
- Association du Fort de Metz-Queuleu	1 000 €
- Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine	1 000 €
- Les Amis de Verlaine	1 000 €
- Amis des Manufactures des Tabacs et Allumettes Messines	150500 €
- Société d'Histoire Naturelle de la Moselle	500 €

Aides au Projet

- Journées Européennes de la Culture Juive –Lorraine (Organisation des Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs du 3 septembre au 3 décembre)	4 500 €
- Comité Erckmann Chatrion (Organisation du Prix Erckmann Chatrion le 7 novembre à l'Hôtel de Ville)	1 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

Explications de vote demandées par : M. Jérémy ALDRIN, M. Thierry GOURLOT, M. Richard LIOGER, M. Patrick THIL.

M. Thierry JEAN fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution de subvention à l'Association "Les Amis de Verlaine" du reste de la motion.

1) Attribution de subvention à l'Association "Les Amis de Verlaine" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 1 : M. Thierry JEAN.

Abstentions : 4 : M. Richard LIOGER, M. Bernard HEULLUY, M. Pierre GANDAR, M. Belkhir BELHADDAD.

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, Mme Selima SAADI, Mme Martine NICOLAS.

2) Attribution de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M.

Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Sébastien KOENIG, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, Mme Selima SAADI, Mme Martine NICOLAS.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 17-07-06-22 : Candidature au dispositif "Bibliothèque numérique de référence 2" :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Le projet de la Bibliothèque Numérique de Référence du Sillon lorrain lancé en 2013 a permis de positionner les bibliothèques au cœur des enjeux numériques. Il s'agit de prendre en compte ces nouveaux usages par une offre de services au sein d'espaces réaménagés et une mise en œuvre de programmes d'éducation, de formation ou de sensibilisation aux outils numériques.

En 2016, les publics jeunes et seniors, furent nombreux à participer aux actions et médiations numériques des bibliothèques messines. Ainsi plus de 14 600 connexions internet ont été enregistrées et plus de 900 personnes ont participé, soit aux opérations individualisées ou de groupe, soit aux actions vidéo-ludiques et de création numérique. Les trois sites web qui composent la BNR seront mis en œuvre au début de l'année 2018 avec des contenus web variés : presse contemporaine et livres numériques, patrimoine écrit et graphique, et presse ancienne.

Au terme de quatre ans d'investissements des collectivités avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication et fort des premiers signes encourageants, le Sillon lorrain souhaite poursuivre et amplifier cette dynamique culturelle en se saisissant de l'opportunité

des financements de l'Etat. Il est donc proposé de déposer, par l'intermédiaire du pôle métropolitain du Sillon lorrain, une nouvelle candidature à un projet de BNR, pour la période 2017-2020.

Dans la perspective d'un projet d'établissement renouvelé et approuvé fin 2017, la Ville de Metz souhaite d'ores et déjà positionner le réseau des BMM comme acteur essentiel des projets d'éducation, de formation et de sensibilisation aux enjeux numériques. De même, elle souhaite valoriser les ressources patrimoniales exceptionnelles de la Médiathèque Verlaine à destination du grand public, des établissements scolaires et des publics scientifiques grâce à une requalification des espaces de la Médiathèque Verlaine et la création d'espaces collaboratifs de médiation et de création numériques dans les différents sites du réseau.

Il est proposé un projet autour de trois axes :

Un premier axe entend développer l'inclusion et réduire les fractures culturelles et sociales. Un deuxième volet doit accompagner les citoyens créateurs en proposant des espaces innovants autour de l'image, de la poésie et de la musique au sein du réseau des BMM. L'essaimage de bornes interactives dans les sites publics de la ville et les établissements scolaires intensifiera la littératie numérique. Enfin, le troisième aspect valorisera les identités plurielles du patrimoine local et régional, socle d'une identité collective qui encourage le développement du sens critique et de l'esprit citoyen. Celle-ci s'appuiera sur un plan de numérisation partagée des fonds remarquables avec les bibliothèques du Sillon lorrain et les acteurs locaux. L'accent sera mis également sur un programme d'action culturelle jeunesse en lien avec divers fonds dédiés et spécifiques.

Le Sillon lorrain engagera une démarche de candidature auprès de l'État à l'été 2017 autour de ce projet. Le volet messin du projet pourrait être mis en œuvre à partir de 2018 jusqu'en 2020. Aussi, il est proposé de valider l'engagement de la Ville de Metz dans cette démarche.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches, en lien avec le Sillon Lorrain, auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour constituer le dossier de candidature au dispositif « Bibliothèque numérique de référence ».

Intervention de : M. le Maire.

Explications de vote demandée par : M. Patrick THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam

SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-23 : Dénomination d'espace public :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La Laïcité, établie par la Loi de 1905, a valeur constitutionnelle depuis 1946. La Constitution de la Cinquième République de 1958 la proclame à son tour dans son article premier : "*La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.*"

La Laïcité, protectrice, réponse à toutes les tentatives de divisions confessionnelles, doit sans cesse être réaffirmée – singulièrement à Metz, cité frappée par les guerres de religion et persécutions religieuses de toutes natures.

La Ville de Metz souhaite aujourd'hui rappeler la signification et la valeur du principe de laïcité, par sa simple présence dans le domaine public et l'interpellation des passants.

Ainsi, il est proposé de dénommer l'espace public situé à l'angle de la rue de la Chèvre et d'en Chaplerue, sans impact pour les adresses des riverains et des commerçants : place de la Laïcité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DENOMMER** l'espace public situé à l'angle de la rue de la Chèvre et d'en Chaplerue : place de la Laïcité.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Danielle BORI, M. le Maire.

Explications de vote demandées par : M. Pierre GANDAR, M. Thomas SCUDERI, M. Thierry GOURLOT.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Martine NICOLAS.

Le point n° 25 est traité avant le point n° 24.

DCM N° 17-07-06-25 : Attribution de bourses et de parrainages au titre de l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement des jeunes :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'accompagnement à l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes de 11 à 30 ans, il est proposé de soutenir 11 lauréats du jury départemental Projets Jeunes du 24 juin 2017, par l'attribution de 11 bourses pour un montant total de 9 500 €

1. Jessica COLPIN : Alternative nature – animation

A 28 ans, Jessica suit un cursus de formation à l'entrepreneuriat social et s'intéresse tout particulièrement aux questions écologiques. Parallèlement, elle souhaite faire découvrir au grand public les nombreuses solutions proposées à ce jour pour une consommation alternative, et milite pour l'utilisation de produits naturels fabriqués par soi-même. Elle travaille en ce sens à l'organisation d'une première journée de sensibilisation ponctuée par des ateliers, démonstrations et présentations de produits d'hygiène, d'entretien et de recettes culinaires reposant sur ces principes. Cette journée se déroulera sur Metz-plage au mois d'août 2017. Accompagnée par les associations CPN Les Coquelicots et Intemporelle, le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 2 550 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

2. Maude JONVAUX : Documentation de la vie musicale du Grand Est – culture

Diplômée en école de journalisme et passionnée de photographie et musique, Maude couvre bénévolement de nombreux festivals et concerts à Metz, ainsi que dans la région Grand Est, en Allemagne ou encore au Luxembourg. Riche d'une photothèque de grande qualité, sollicitée et encouragée par les organisateurs d'événements musicaux, elle organise, en septembre 2017, une exposition de ses clichés. Elle entend par ce biais valoriser le dynamisme culturel, et tout particulièrement musical, du territoire. Cette démarche lui donne le goût du photoreportage dont elle voudrait désormais faire son métier. Le budget total de l'opération s'élève à 1 500 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

3. Lucas MARCOT : Partage ton car – animation et solidarité locale

Constatant le faible attrait des déplacements en autocar d'une part, et d'autre part, la complexité pour certains publics de trouver des moyens à la fois sûrs et économiques pour se rendre sur les lieux de festivals, Lucas développe une plateforme digitale et communautaire qui proposera à ses utilisateurs un modèle de voyage confortable, économique et convivial. Des autocars seront mobilisés pour les trajets jusque sur les lieux de festivals. Par ailleurs, l'utilisateur pourra lui-même créer sa destination si celle-ci n'existe pas. Le budget prévisionnel d'une première année de fonctionnement s'élève à 230 000 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 500 €

4. Léa ELION : Young & Art – animation

Très impliquée dans le tissu associatif local depuis son plus jeune âge, Léa défend quotidiennement les valeurs de partage et de convivialité. Mobilisant des jeunes portés par le même engouement, elle crée l'association Young & Art qui vise à accompagner les initiatives artistiques à Metz et dans son agglomération lorsqu'elles sont portées par des jeunes éloignés des réseaux habituels. Ateliers et formations artistiques et sportives rythmeront l'action de l'association, ainsi que des manifestations de promotion de l'action des jeunes concernés. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 800 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

5. Jonathan BRUN : Meet'eat – animation et solidarité locale

Jonathan travaille au développement d'une application mobile qui facilite la mise en relation des clients des restaurants. Son idée repose sur la volonté de voir se développer des échanges et moments de partage dans le cadre convivial des restaurants. L'action contribue à la création de lien social sur le territoire tout autant qu'elle favorise l'activité économique des restaurants. Aussi Jonathan souhaite-t-il à terme, si l'application rencontrait le succès espéré, pouvoir se professionnaliser dans le domaine des outils numériques. L'investissement prévisionnel de départ s'élève à 12 000 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 500 €

6. Cécile GARCIA : Happy corps & âme – culture

Après la création à tout juste 20 ans d'un premier spectacle original de playback gesticulé, Cécile souhaite mettre ses compétences au service des adolescents en leur proposant des ateliers qui leur permettront de regagner confiance en eux et particulièrement en modifiant leur rapport au corps. Les séances s'articuleront autour de la découverte du playback gesticulé, d'échanges sur la question du corps et de l'importance d'en prendre soin, et enfin d'un temps d'initiation à la discipline qui permet une découverte ludique du corps, de ses possibilités. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 2 000 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

7. Thibaut BUESSLER : Le Tour des Possibles – citoyenneté environnement

Thibaut et son coéquipier souhaitent réaliser un tour du monde durant six mois dont le but est de recueillir et étudier des solutions relatives aux modes alternatifs de production et de consommation d'énergie. Ils réaliseront un documentaire vidéo ainsi que des tutoriels afin de diffuser et enseigner ces méthodes innovantes sur le territoire local et en France en général dans la mesure du possible. Le coût total de l'opération s'élève à 21 602 € Il est proposé l'attribution d'une bourse d'un montant de 1 000 €

8. Elodie VASKAUSKAS : Périscope – éducation et culture

Elodie est membre de l'association UNIV'ART qui porte l'édition de la revue collaborative Périscope. Celle-ci vise à vulgariser les sciences humaines, les arts et la culture en général afin de rendre accessible au plus grand nombre les innovations, actualités et recherches dans ces champs d'investigation. Chercheurs et étudiants se mêleront pour la rédaction et la réalisation des différents numéros. Il est proposé l'attribution d'une bourse de 500 €

9. Lou NAU : La Bergerie – culture

Accompagnée de Michel, Lou compose et écrit, réalise et produit un premier EP de Rap. Bien qu'ayant grandi en milieu rural, elle est très imprégnée des cultures urbaines et plus particulièrement du hip-hop. Elle y puise une variété d'influences culturelles dont s'est nourri ce courant et y voit surtout un espace d'expression et de prise d'initiative et d'engagement. Lou et Michel souhaitent donc, en diffusant leur musique à travers les scènes associatives et les festivals locaux, promouvoir les arts urbains et l'écriture comme outil d'expression et moyen d'épanouissement. Le coût total de l'action s'élève à 2 230 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

10. Yohann CHILDZ : Salle de sport – animation locale

Six adolescents de la Fondation St Jean souhaitent pratiquer une activité sportive régulière au sein de leur établissement sans que les conditions météorologiques ne viennent entraver leur enthousiasme. Ainsi ont-ils décidé d'aménager une salle de sport accessible à tous les pensionnaires de la Fondation et ont constitué un comité informel de création puis de gestion de l'équipement. La Fondation leur met à disposition une salle qu'elle a rénovée, les jeunes se chargeant de l'équiper en petits et gros matériels utiles à leurs pratiques. Leurs motivations

sont variées : santé, bien-être, simple loisir... mais leur recherche est commune : partager des moments conviviaux dans la bonne humeur autour de pratiques qui les rassemblent et d'un projet qu'ils ont imaginé puis mis en œuvre par eux-mêmes. Le coût de l'opération s'élève à 3 770 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

11. Thibaut SIBELLA : The Yokel – culture

A l'automne 2017, Lucile et Thibaut, qui composent le duo de musique folk "The Yokel", sortiront leur premier album qu'ils ont enregistré au printemps 2017. Pour l'occasion, ils construisent un programme de concerts et manifestations musicales qu'ils entameront en septembre 2017.

Ils envisagent ainsi de participer à l'animation et au développement de la scène locale et participer à la valorisation des talents de notre territoire. Le coût de l'opération s'élève à 2 100 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les subventions suivantes aux structures mentionnées et au bénéfice des projets indiqués ci-dessous pour un montant total de **9 500 €**:
 - Intemporelle (Jessica COLPIN – Alternative nature) **1 000 €**
 - Le Turfu (Maude JONVAUX – Documentation) **1 000 €**
de la vie musicale du Grand Est)
 - Papango (Léa Elion – Young & Art) **1 000 €**
 - CRI-BIJ **2 000 €**
 - Lucas MARCOT – Partage ton car* 500 €
 - Jonathan BRUN – Meet'eat* 500 €
 - Cécile GARCIA – Happy corps et âme* 1 000 €
 - Objectif Développement Durable **1 000 €**
(Thibaut BUESSLER – Le Tour des Possibles)
 - Univ'arts (Emilie VALKAUSKAS – Periscope) **500 €**
 - Kultur'a'vibes (Lou NAU – La Bergerie) **1 000 €**
 - Fondation St Jean MECS (Yohann CHILDZ – création d'une salle de sport) **1 000 €**
 - Le phare production (Thibaut SIBELLA – The Yokel) **1 000 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours l'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Thierry GOURLOT, M. Thomas SCUDERI.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU,

Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-24 : Organisation de la 9^{ème} édition de la manifestation Etudiant Dans Ma Ville :

Mme SEGHIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz reconduit pour la 9^{ème} édition l'opération Etudiant Dans Ma Ville durant 10 jours, du jeudi 21 au samedi 30 septembre 2017, en partenariat avec les associations étudiantes messines, Metz Métropole et l'Université de Lorraine. Au fil des ans, cette manifestation est devenue le rendez-vous incontournable de la rentrée. Elle répond à la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'ancrage territorial de tous les nouveaux étudiants et de créer des temps de rencontre avec les messins. Etudiant dans Ma Ville est aussi l'occasion de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur territoire.

Cette manifestation est, en effet, co-construite avec un nombre toujours plus important de partenaires : qu'elles soient étudiantes ou partenaires de la vie étudiante, institutionnelles, culturelles, solidaires ou sportives, toutes les structures sont mobilisées depuis plusieurs mois. Cela fait sens pour l'intégration des étudiants sur le territoire messin, et ce dès la rentrée universitaire. Parmi les nouvelles associations qui rejoignent l'équipe d'organisation, on peut citer : l'Association Messine des Géographes Etudiants et la Fondation Abbé Pierre.

La manifestation débutera par la soirée de lancement jeudi 21 septembre qui pour la première fois se tiendra au Technopole, dans le théâtre de verdure et les locaux de l'ENIM, organisée

en étroite collaboration avec l'Université de Lorraine, les Grandes Écoles du territoire et les associations étudiantes. Cette inauguration festive fera suite à un circuit de découverte des lieux universitaires pour les étudiants primo-arrivants à Metz, en Mettis, organisé en partenariat avec l'Université de Lorraine et les TAMM.

L'édition 2017 sera l'occasion d'investir un nouveau lieu : la place de la Comédie samedi 23 septembre où sera organisée une course de Push Cars par la Fédération des Etudiants de Lorraine (Fédélor).

Chaque jour les étudiants pourront bénéficier de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville et des micro-événements se tiendront dans les différents campus, notamment l'animation des Restaurants Universitaires en lien avec le CROUS. Concernant les actions sportives, le Club Metz Technopole organisera la soirée des Jeux de Metz Technopole le mercredi 27 septembre, rencontres sportives et After Work entre les salariés des entreprises du Technopole et les Grandes Écoles. Sur le plan culturel, les étudiants pourront accéder plus facilement à des spectacles et expositions. Le Centre Pompidou Metz ouvrira ses portes jeudi 28 septembre pour trois visites guidées de l'exposition « Japan-Ness», suivi d'un DJ Set dans un univers Japonais mis en valeur par l'association Diffu'Son et la Dj School. A cette occasion sera inaugurée la Capsule « Tryptick Games », jeux-vidéos pour adolescents en présence de Radio Campus Lorraine.

Enfin, la grande journée de clôture se tiendra le samedi 30 septembre sur la place de la République avec au programme une animation continue de Radio Campus Lorraine, le défilé des étudiants à travers les rues du centre-ville, un village associatif, une auberge espagnole, des concerts en acoustique et des animations diverses. Une nouvelle thématique fait son entrée au programme et vient renforcer les animations proposées : sous le slogan « Bouge-toi », un parcours familial de géocaching et de découverte du centre-ville sera organisé par l'AMGE, et sur le village associatif une animation autour de la thématique « Bouge ton engagement » aura pour objectif de faire se rencontrer la jeunesse et les associations messines.

Cette année le double effet BAM se fera entendre, avec un premier concert le samedi 23 septembre dans le cadre du festival ZikaMetz, qui rejoint pour la première fois Etudiant Dans Ma Ville, et enfin le concert de clôture de la manifestation programmé par l'association Diffu'Son le samedi 30 septembre.

Le budget prévisionnel de cet évènement s'élève à 40 470 €, dont 16 800 € de subventions proposées à huit associations pour la réalisation de leurs projets dans le cadre de cette manifestation. La Région Grand-Est et Metz Métropole seront sollicitées pour une participation financière.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées en vue de l'organisation de la manifestation Etudiant dans ma Ville :
 - Association Lorraine E-sport..... 450,00 €
Organisation d'une soirée jeux et d'un tournoi avec les Aventuriers de la SaulcyEté
 - CRI-BIJ 700,00 €
Coordination du village de clôture de la manifestation
 - Radio Campus Lorraine 1 000,00 €

- Couverture de la manifestation et animation radio*
- AFEV..... 150,00 €
 - Actions de solidarités au nom du collectif œuvrant sur cette thématique*
 - Club Metz Technopole 1 500,00 €
 - Jeux de Metz Technopole*
 - Association Inter-Cultures Promotion (AICP)..... 2 000,00 €
 - Auberge espagnole lors de la journée de clôture*
 - Association Bureau des Élèves ENSAM..... 3 000,00 €
 - Gestion globale du défilé étudiant*
 - Diffu'son 8 000,00 €
 - Animations musicales et concert de clôture*
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la convention de partenariat avec l'Université de Lorraine et les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions de la Région Grand Est et de Metz Métropole destinées à l'organisation de cet événement et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions à intervenir avec les collectivités susvisées.
- La dépense totale s'élève à **16 800,00 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nadia SEGHIR.

M. Emmanuel LEBEAU fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution de subvention à l'Association "AFEV" du reste de la motion.

1) Attribution de subvention à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) :

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 6 : M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Christine AGUASCA, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

2) Attribution de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Christine AGUASCA,

Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 17-07-06-26 : Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire - Demande de subventions :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Depuis plusieurs mois, la Ville de Metz a engagé une démarche visant à la fois à limiter les conséquences sur le budget de la collectivité de la mise en place par Metz Métropole de la redevance spéciale applicable aux collectivités et professionnels, pour l'élimination de ses déchets non ménagers et recyclables, et à œuvrer de façon vertueuse à la réduction de ses déchets et à la sensibilisation des acteurs concernés, notamment sur le gaspillage alimentaire.

En effet, la loi du 12 juillet 2010, dite GRENELLE II, prévoit que les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets sont tenues d'en assurer le tri à la source (ne pas mélanger les déchets organiques avec les autres déchets) en vue de leur valorisation organique, l'objectif étant également de développer les capacités de valorisation des déchets (au sens filière).

L'originalité du projet consiste, en lien avec Metz Métropole et son programme "Zero Gaspillage, Zero Déchets", à penser la filière dans son ensemble et à l'échelle d'un territoire, en intégrant à la démarche, les autres collectivités productrices (université, lycées, collèges, restaurants administratifs...), les commerces de bouche (restaurants) et les commerces de détail afin d'échanger sur les bonnes pratiques et de pouvoir développer des filières locales de valorisation.

En matière de restauration scolaire, la mise en place de la démarche passe préalablement par l'analyse des gisements de déchets et des modalités de présentation des denrées aux enfants (règles de conception des espaces, dimensionnement, réflexion autour des aménagement adaptées aux spécificités des différents secteurs d'activité de la restauration, capacité de stockage et de regroupement...).

C'est pourquoi, dans le cadre de la réflexion engagée par le pôle Education de la Ville en vue de déterminer un programme d'actions, une première série d'actions a déjà été identifiée et déclarée éligible le 23 juin 2017 par l'ADEME dans le cadre de son appel à projets concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces actions, qui portent notamment sur des études des pratiques de consommation, l'achat de premiers matériels, des formations et sensibilisations, représentent un montant d'environ 220 000 € pour lequel 40 % en moyenne de subventions est sollicité.

Les actions sont à engager dès l'année scolaire 2017/2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022. L'objectif est de réduire de 30% le gaspillage alimentaire sur cette période de 5 ans.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'INITIER** le projet d'un plan de réduction du gaspillage alimentaire sur 5 ans dans les cantines scolaires visant à réduire ce gaspillage de 30 %.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les discussions avec tout organisme financeur, et plus particulièrement l'ADEME.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toute demande de subvention pour la mise en œuvre du présent projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à se rapprocher des producteurs de denrées alimentaires du Territoire afin de déterminer les modalités d'un rapprochement et d'une organisation commune de collecte et/ou de valorisation des bio-déchets.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer les consultations nécessaires afin de rechercher les prestataires susceptibles de pouvoir collecter et traiter les bio-déchets produits après mise en œuvre des actions de réduction des volumes produits.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, de manière générale, à signer toutes pièces et documents se rapportant à ces opérations, y compris les conventions et avenants éventuels à intervenir.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, Mme Marie-Anne ISLER-BEGUIN, M. Guy CAMBIANICA, M. Jean-Louis LECOCQ.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert

KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.
Absents au moment du vote : 12 : M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-27 : Dispositif GRL - Garantie des Risques Locatifs :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Par décision du 26 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé de passer un accord partenarial avec l'Association Pour l'Accès au Garanties Locatives, CILGERE et PLURIAL Entreprises pour mettre en œuvre la Garantie des Risques Locatifs et mobiliser le parc privé locatif afin d'encourager les propriétaires bailleurs à louer leurs logements inoccupés.

Pour donner une nouvelle impulsion à ce dispositif et en élargir l'impact sur le marché locatif, les critères d'accès à cette mesure ont été élargis par avenant le 17 mai 2013, en portant la durée de la vacance à six mois et en permettant que les propriétaires bailleurs puissent bénéficier du dispositif s'ils louent à des ménages locataires « jeunes de moins de 30 ans » respectant les critères d'éligibilité de la GRL et sans condition de vacance du logement. Le dispositif est à la fois un outil de réduction de la vacance et d'attractivité des jeunes ménages à Metz.

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge 2 primes d'assurance du contrat GRL pour un montant total de 412,45 € réparti conformément au tableau figurant ci-dessous.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** la prime du contrat GRL des propriétaires bailleurs concernés pour un montant total de 412,45 € réparti comme suit :

<u>Propriétaire</u>	<u>Adresse du logement loué</u>	<u>Date de prise d'effet du bail</u>	<u>Montant annuel de la prime d'assurance</u>
CARIGI Jean-François	2 rue Robinson METZ	01/11/2014	166,65 €
SCHAFF Suzanne	6 place des Charrons METZ	01/02/2015	245,80 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC,

M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-28 : Dispositif Habiter Mieux :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Depuis novembre 2011, la Ville de Metz s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » qui vise à aider les ménages messins à réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 % dans leur logement (ex : changement de vieilles chaudières et / ou isolations extérieures ou intérieures).

Dans le cadre de ce programme, l'État attribue une aide financière de 3 500 € à laquelle s'ajoute une prime supplémentaire de 1 000 € de Metz Métropole et de la Ville de Metz (500 € chacune).

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 1 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 1 000 € répartie comme suit :

<u>Propriétaire</u>	<u>Nbre Logt.</u>	<u>Participation</u> <u>« Habiter Mieux »</u>	<u>Type de demandeur</u>
BARROYER Jérémy	1	500 €	Propriétaire occupant
FARAH Sophia	1	500 €	Propriétaire occupant

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des travaux subventionnés,
- **D'ORDONNER** les dépenses correspondantes.

Intervention de : M. Patrice NZIHOU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo

ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-29 : Convention de réservations de logements :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a décidé de garantir les prêts contractés par LogiEst destinés à financer d'une part, la construction de 68 logements PLUS et d'autre part, la construction de 17 logements PLAI - ancienne manufacture des tabacs à Metz.

En contrepartie, le bailleur doit s'engager à réserver au bénéfice de la commune un contingent équivalent à 20 % des logements produits dans le cadre de cette opération, soit d'une part, 14 logements et d'autre part, 3 logements.

Cette réservation fait l'objet de conventions dont le projet est joint en annexe.

Les attributions des logements concernés seront effectuées par le Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les projets de convention de réservation de logements sociaux ci-annexés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.
- **D'EN CONFIER** la gestion au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-30 : Recrutement d'un agent contractuel :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

En considération de la vacance du poste d'attaché de presse, une procédure de recrutement a été engagée.

Après examen des candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée pour ce poste, notamment auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, il n'a pas été possible de recruter des candidats selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Aussi, en application de l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de recruter un agent contractuel de catégorie A en qualité d'Attaché territorial, à temps complet.

Le recrutement est effectué par contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable, par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans. Si le contrat est reconduit à l'issue de cette durée maximale totale de six ans, la reconduction a obligatoirement lieu par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée par référence au grade d'attaché territorial, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RECRUTER** un agent contractuel de catégorie A par référence au grade d'attaché territorial, à temps complet :

NATURE DES FONCTIONS :

- L'attaché de presse est chargé de promouvoir les actions mises en place dans le cadre de la politique de la municipalité auprès de la presse.

NIVEAU DE QUALIFICATION :

- Diplôme de niveau I (Master).
- Expérience de 5 ans minimum sur un poste similaire exigée.
- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence au grade d'attaché territorial, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, M. Patrick THIL, Mme Isabelle KAUCIC.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 35 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 9 : M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-31 : Indemnité spéciale mensuelle de fonction du cadre d'emplois des gardes champêtres :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret 97-702 du 31 mai 1997 modifié, le conseil municipal du 25 septembre 2014 a fixé au taux maximum l'indemnité spéciale mensuelle de fonction du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres, à savoir :

- Cadre d'emplois des agents de police municipale : 20 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension,
- Cadre d'emplois des gardes champêtres : 16 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension.

Le décret n° 2017-215 du 20 février 2017 modifie le décret du 31 mai 1997 et porte à un taux maximum de 20 % le montant de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions pouvant être allouée aux agents relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres. Ce nouveau taux maximum est ainsi aligné sur celui appliqué au cadre d'emplois des agents de police municipale.

Aussi, il est proposé une revalorisation du taux de l'indemnité mensuelle spéciale de fonction des gardes champêtres au taux maximum de 20 %.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de porter à 20 % au montant mensuel du traitement soumis à retenue pour pension l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents appartenant au cadre d'emplois des gardes champêtres.
- **PRECISE** que les crédits sont disponibles au budget des exercices concernés.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a

donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-32 : Bilan d'activité des services municipaux pour l'année 2016 :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

L'article L.2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable dans les communes d'Alsace et de Moselle, prévoit la présentation au Conseil Municipal d'un rapport annuel retraçant l'activité des services municipaux sur l'année écoulée.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE DE PRENDRE ACTE du rapport présenté.

Interventions de : M. Emmanuel LEBEAU, M. Guy CAMBIANICA.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Sans vote.

Etaient présents : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Absents lors de l'examen du point : M. Richard LIOGER, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jacques TRON, Mme Hanifa GUERMITI, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Marylin MOLINET, Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA, M. Raphaël PITTI, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Patricia ARNOLD, Mme

Martine NICOLAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

DCM N° 17-07-06-33 : Protocole d'accord transactionnel et déclassement d'une parcelle - Legs de Madame BILAINE :

M. GANDAR, Rapporteur, expose :

Par délibération du 2 mars 1984, la Ville de Metz a accepté le legs de Madame Marcelle Andrée BILAINE concernant un immeuble situé 28A rue du Roi Albert à Metz. Cet immeuble devait être affecté au logement de personnes âgées avec priorité pour les anciens de Queuleu-Plantières.

Cette vocation sociale a conduit la Ville de Metz à consentir un bail emphytéotique de 30 ans au CCAS, qui le mit à disposition de l'AMAPA pour y installer une unité de vie.

La taille réduite de cette structure ne lui a toutefois pas permis d'être économiquement viable et de faire face à des coûts de mise aux normes prohibitifs. Sur décision du Conseil Général, l'unité de vie a alors cessé toute activité le 1^{er} octobre 2007.

Le bail emphytéotique fut en conséquence de quoi résilié sur décision du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2007 et la Ville engagea une procédure de demande en révision de la condition grevant le legs devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de pouvoir vendre l'immeuble et d'affecter le produit de la vente à une activité conforme à la volonté de Madame BILAINE.

C'est au cours de cette procédure judiciaire que l'une des héritières de Madame Marcelle Andrée BILAINE s'est opposée à la vente dudit immeuble et a demandé à ce que le Juge procède à la révocation du legs.

Les deux parties se sont finalement rapprochées et ont décidé, d'un commun accord, de mettre un terme au différend qui les opposait. Madame Annie TOFFOLINI a accepté de reprendre le bien en l'état et de renoncer à toute action en justice, en contrepartie de quoi, la Ville de Metz renonçait à sa demande en révision du legs.

C'est ainsi qu'un protocole d'accord a été régularisé entre elles suivant une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014.

Lors des opérations de révocation du legs menées par le Notaire, les trois autres héritiers de Madame Marcelle Andrée BILAINE, à savoir Mesdames Adeline TOFFOLINI, Lucie TOFFOLINI et Monsieur David Charles Thierry FLORENCE, ont été retrouvés et contactés.

Ces derniers ont donné leur accord pour finaliser la révocation du legs précité au profit de Madame Annie TOFFOLINI et d'eux-mêmes.

Au terme du protocole d'accord joint à la présente délibération, la Ville de Metz consent ainsi à la révocation du legs consenti par Mesdames Marcelle Andrée BILAINE ; Adeline TOFFOLINI, Lucie TOFFOLINI et Monsieur David Charles Thierry FLORENCE renonçant pour leur part à toute action relative à la présente affaire.

Afin de restituer le bien aux héritiers de Madame Marcelle Andrée BILAINE conformément au legs accepté par la Ville de Metz en 1984, il a été procédé à un arpentage de la parcelle section PV n° 96. Il est encore nécessaire de prononcer le déclassement de la parcelle PV n° 275/96 (distrainée de la parcelle PV n° 96) du domaine public au domaine privé de la Ville (article L.2141-1 du CG3P).

Etant précisé que cette parcelle n'a jamais été affectée à l'usage du public ou à un service public et que le projet de prolongement de la rue du Puymaigre a été abandonné.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et Mesdames Adeline TOFFOLINI, Lucie TOFFOLINI et Monsieur David Charles Thierry FLORENCE en vue de mettre un terme définitif au différend qui les oppose concernant le legs de l'immeuble sis 28A, rue du Roi Albert à Metz fait par Madame Marcelle Andrée BILAINE au profit de la Ville de Metz.
- **D'ACCEPTER** la révocation du legs susvisé au profit de Mesdames Adeline TOFFOLINI, Lucie TOFFOLINI et Monsieur David Charles Thierry FLORENCE en contrepartie de quoi les parties renoncent à toute action relative à la présente affaire.
- **DIRE** qu'au terme de la présente délibération la révocation du legs de Madame Marcelle Andrée BILAINE se fera au profit de Madame Annie TOFFOLINI épouse OLEFFE, Mesdames Adeline TOFFOLINI, Lucie TOFFOLINI et Monsieur David Charles Thierry FLORENCE.
- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel tel que joint en annexe.
- **DE CONSTATER** la désaffectation de la parcelle cadastrée section PV n°275/96.
- **DE PRONONCER** le déclassement de la parcelle cadastrée section PV n°275/96 d'une superficie de 2 a 79 ca.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce protocole ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente affaire.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : M. Yves WENDLING.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel

ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-34 : Délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par diverses délibérations des 17 avril et 3 juillet 2014, ainsi que du 29 janvier et 29 octobre 2015, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour toute la durée du mandat et dans les limites qu'il a défini, l'ensemble des compétences énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à charge pour le Maire d'en rendre compte au cours de la séance du Conseil Municipal du mois suivant.

Or, l'évolution législative et notamment la Loi N°2017-257 du 28 février 2017 est venue modifier et compléter les délégations susceptibles d'être confiées à Monsieur le Maire et à certains élus par subdélégation.

L'octroi desdites délégations du Conseil Municipal au Maire, voire aux Adjointes et conseillers municipaux délégués étant de nature à simplifier la bonne marche de l'administration communale, il est donc proposé de revoir en conséquence la liste des délégations précédemment consenties en y ajoutant :

- le droit de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales (L2122-22-1°),
- d'autoriser une modulation des droits ou des tarifs municipaux en cas d'utilisation de procédures dématérialisées (L2122-22-2°),
- d'étendre les possibilités de délégation du droit de préemption urbain à d'autres entités et notamment à des sociétés d'économie mixte agréées ou organismes d'habitations à loyer modéré (L2122-22-15°) ,
- de conclure des protocoles transactionnels d'une valeur inférieure à 5 000 euros alors que jusqu'à présent cette compétence relevait exclusivement du Conseil Municipal (L2122-22-16°),

- de permettre la délégation du droit de priorité permettant d'acquérir la propriété ou la jouissance de toute ou partie d'un immeuble objet d'un projet de cession (L2122-22-22°),
- de solliciter des subventions auprès de tout organisme financeur et non plus seulement de l'Etat et des collectivités territoriales (L2122-22-26°),
- d'autoriser pour tous les biens communaux le dépôt des autorisations d'urbanisme (L2122-22-27°),
- de permettre en cas de "vente à la découpe" l'acquisition de locaux à usage d'habitation pour assurer le maintien dans les lieux des locataires (L2122-22-28°).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE MODIFIER ET DE COMPLETER**, pour la durée du mandat, les compétences déléguées par le Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT comme suit :
 - 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux **et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales** ;
 - 2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; cette délégation est limitée à la modification ou actualisation des tarifs créés par l'Assemblée délibérante et à la création de tout nouveau tarif d'un montant inférieur à 1 500 euros par jour et par emplacement ou par unité. **Ces droits et tarifs peuvent faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Ils** seront intégrés dans le tableau récapitulatif des tarifs municipaux adopté annuellement par le Conseil Municipal ;
 - 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues **à l'article L.211-2 ou** au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt général telles que précisées aux articles L.210-1 et L.300-1 du Code de l'Urbanisme ;
 - 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire en usant, le cas échéant, de toutes les voies de recours **et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 euros** ;
 - 22° D'exercer **ou de déléguer**, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme ;
 - 26° De demander **à tout organisme financeur**, l'attribution de toute forme de subvention quelque en soit le montant ;
 - 27° **De procéder au dépôt de toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux** ;
 - 28° **D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.**
- **DE DIRE** que la présente délibération vient compléter la délibération N°14-04-17-2 du 17 avril 2014 portant sur les délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités

Territoriales, modifiée par délibérations du Conseil Municipal des 3 juillet 2014 (DCM N°14-07-03-6), 29 janvier 2015 (DCM N°15-01-29-23) et 29 octobre 2015 (DCM N°15-10-29-30).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, au titre de ses pouvoirs propres, à confier l'exercice de ces compétences à un ou plusieurs Adjointes ou membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L2122-18 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le respect des délégations accordées. En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières lui ayant été déléguées seront prises suivant les mêmes modalités et aux mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire rendra mensuellement compte au Conseil Municipal des décisions qui auront ainsi été prises en application de la présente délibération.

Intervention de : M. Thierry GOURLOT.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 2 : M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie RIBLET a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS.

DCM N° 17-07-06-35 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015 et du 29 octobre 2015 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

2°

Décisions rendues

3°

Sollicitation de financements régionaux et européens auprès de la Région Grand Est pour la rénovation du terrain de football synthétique Robert Schuman.

Date de la décision : 06/06/2017

N° d'acte : 7.1

4°

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux de mise en accessibilité de l'école Louis Pergaud à Metz.

Date de la décision : 06/06/2017

N° d'acte : 7.1

5°

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux de rénovation thermique des Serres du Jardin Botanique.

Date de la décision : 06/06/2017

N° d'acte : 7.1

6°

Tarif du stationnement sur voirie.

Date de la décision : 07/06/2017

N° d'acte : 7.10

7°

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux de mise en Accessibilité PMR des sanitaires à l'Hôtel de Ville (rez-de-chaussée)".

Date de la décision : 26/06/2017

N° d'acte : 7.1

2^{ème} cas

Décisions prises par M. KRAUSENER, Conseiller Délégué

1°

Versement cartons à la société PAPREC.

Date de la décision : 09/06/2017

N° d'acte : 7.10

2°

Versement cartons à la société PAPREC.

Date de la décision : 19/06/2017

N° d'acte : 7.10

3^{ème} cas

Décision prise par M. GANDAR, Conseiller Délégué

Acceptation d'indemnités de sinistres.

Date de la décision : 14/06/2017

N° d'acte : 7.10

4^{ème} cas

Décision prise par M. CAMBIANICA, Conseiller Délégué

Occupation du domaine public - Redevances télécoms.

Date de la décision : 16/06/2017

N° d'acte : 7.10

Interventions de : M. Guy CAMBIANICA, M. Emmanuel LEBEAU.

POINT N° 36 : Questions orales :

- Question orale déposée par Mme Françoise GROLET concernant l'affichage sauvage (jointe en annexe 2).
 - Réponse faite par M. le Maire à Mme Françoise GROLET (jointe en annexe 3).
-

L'ordre du jour de la séance du 6 juillet 2017 étant épuisé, le Président lève la séance à 23h18.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Amendement de Madame Françoise GROLET relatif au point n° 8.

ANNEXE 2 : Question orale déposée par Madame Françoise GROLET concernant l'affichage sauvage.

ANNEXE 3 : Réponse de M. le Maire à la question orale de Madame Françoise GROLET.

P.V dressé le 11 juillet 2017

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle

**ANNEXE 1 : AMENDEMENT
DEPOSE PAR MME FRANCOISE GROLET.**

Amendement proposé par le groupe Rassemblement Bleu Marine pour Metz

Concernant le point 8 du conseil municipal du 06/07/2017

Modification 8 du PLU

- Points amendés de la modification numéro 8 du PLU « hauteur maximale des constructions » :

Ajouter : « dômes et minarets ne font pas partie des ouvrages dispensés de l'application de la règle sur la hauteur de construction »

Motivation : le refus du minaret de 35 m étant acté, il faut signifier également le refus du dôme de la Grande mosquée, lequel est prévu dans le projet à 24 m de hauteur.

Signé Françoise GROLET

ANNEXE 2 : QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MME FRANCOISE GROLET

**Conseil municipal du 6 juillet 2017
Question orale de Françoise Grolet**

Monsieur le Maire,

La période électorale qui s'achève a vu l'aggravation d'un problème récurrent à Metz : l'affichage sauvage qui pollue notre cadre de vie. Cette question est directement de compétence municipale. J'interviens régulièrement sur ce sujet, et je le ferai jusqu'à ce que la loi et la réglementation soient appliquées à Metz.

Je reprends vos propos quand, au Conseil Municipal du 28 04 16, je vous ai posé une question orale sur l'état d'abandon de la Fournirue :

« Les interventions de la police municipale ont lieu systématiquement en ce qui concerne l'affichage et l'apposition de supports et affiches sur le mobilier urbain et plus généralement dans le domaine public. Les PV pour instruction sont transmis aux autorités compétentes ».

Le 24 novembre dernier, je vous ai à nouveau interpellé en conseil municipal, en soulignant que l'attractivité de notre ville passe d'abord par sa propreté. Le nettoyage de la Ville coûte 6 millions par an au contribuable, et il est inacceptable que nos agents s'échinent à réparer les méfaits de quelques uns. L'inaction de la municipalité est d'autant plus incompréhensible que ces méfaits sont souvent signés, donc faciles à poursuivre !

Je réitère ma demande d'un bilan des poursuites engagées contre les auteurs de ces dégradations.

Certains ne sont pas difficiles à trouver, puisqu'ils siègent dans ce Conseil et étaient candidats aux élections.

Mais en matière politique, difficile d'ignorer la pollution visuelle de mouvements d'extrême gauche (entre autres, communistes, Mélenchonistes, et les affiches provocatrices de Basta) qui eux, continueront après les élections, si on ne les arrête pas.

Une troisième catégorie est particulièrement inacceptable, c'est la publicité des événements organisés ou subventionnés par la Ville de Metz ! Nous demandons que les organisateurs soient responsabilisés, faute de quoi nous refuserons désormais de voter les subventions à ces événements.

Je souligne par ailleurs la nécessité de faire enfin respecter le droit à l'expression libre et non commerciale dans notre ville : la tolérance zéro doit s'appliquer aussi pour les affichages commerciaux qui accaparent illégalement les panneaux d'affichage associatif et d'opinion à Metz.

La réglementation n'est pas respectée, quand des sociétés de spectacle commerciales usurpent, avec leurs puissants moyens, la place des associations à but non lucratif.

Je vous demande encore une fois de rappeler à l'ordre ces donneurs d'ordre à vocation commerciale qui payent des afficheurs professionnels.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

ANNEXE 3 : REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MME FRANCOISE GROLET

Affichage non autorisé sur domaine public :

Les interventions des services municipaux sont systématiques lors de la constatation de présence d'affiches, tags et autres dégradations sur le domaine public.

Les organisateurs de manifestations autorisées par la Ville de Metz sont sensibilisés sur les règles à respecter en matière de respect de l'environnement et par conséquent des contraintes à respecter en matière de promotion de l'évènement. A cet effet, les arrêtés municipaux portant autorisation d'une manifestation sur domaine public et/ou de tenue d'une buvette spécifient aux organisateurs qu'il leur appartient de veiller scrupuleusement au respect de l'article R 41863 du Code de la route relatif à la publicité et aux enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique :

« Il est interdit d'apposer des placards, papillons, affiches ou marquages sur les signaux réglementaires et leurs supports ainsi que sur tous autres équipements intéressant la circulation routière. Cette interdiction s'applique également sur les plantations, les trottoirs, les chaussées et d'une manière générale sur tous les ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci''. Elle s'étend également aux poteaux de distribution électrique, de télécommunication ainsi qu'aux installations d'éclairage public. »

Lorsqu'un constat d'affichage dit « sauvage » est constaté sur le domaine public, les coûts de nettoyage et de remise en état afférents donnent lieu à l'établissement et à la transmission à l'organisateur identifié d'un bon d'engagement de recette visant à recouvrir auprès de l'association ou particulier concernés les coûts d'intervention. A titre d'illustration, trois procédures consécutives à du nettoyage d'affichages sauvages ont été engagées par le Pôle Propreté Urbaine à l'encontre d'organisateur d'évènements à caractère festif sur Metz.

Dès constatation d'un affichage sauvage, la Ville rappelle à l'ordre les contrevenants (contact direct ou par courrier d'avertissement les informant notamment des sanctions encourues et leur demandant de retirer l'affichage illégalement apposé).

L'instruction des procès-verbaux établis par les agents de la Police Municipale ne dépend pas de la collectivité mais du Parquet qui, de par les textes en vigueur, s'agissant d'un domaine contraventionnel et non pas délictuel, n'est pas tenu de rendre compte des résultats des poursuites et de leur éventuel classement sans suite.

Panneaux d'expression libre :

49 panneaux et 10 colonnes d'expression libre sont répartis sur tout le territoire communal ; ces dispositifs sont uniquement destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

La surface totale de l'affichage en question (286 m²) est nettement supérieure à celle exigée par les dispositions de l'article R581-2 du Code de l'environnement (la surface minimum exigible à Metz, compte tenu du nombre d'habitants, est de 72 m²).

La prohibition de l'utilisation de ces panneaux par des sociétés commerciales n'empêche pas malheureusement des contournements par certaines d'entre elles des règles prescrites. Les règles et usages à respecter ont été rappelés à certains d'entre eux et un recensement des sociétés concernées est en cours.